VILLE D'EPINAY SOUS SENART
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Maire.

PRESENTS
Damien ALLOUCH, Constant LEKIBY, Sabine PELLON, Ghislaine THUAUD, Samir SLIMANI, Delicia SOUKA (arrivée à 20h35), Khellaf BENIDJER, Sami HEDJEM, Stéphanie LEBEGUE (arrivée à 20h35), Emmanuel GAUVRY, Hanane GHAZAL, Yacine ANASSE, Ludivine MALEK (jusqu'à 22h30), Dora MEVAA BEKOLO, Raphaël MARTEYN, Liliane MATTEI, Jérôme GUERRIERO, Mona BEN BELGACEM BONNAIRE, Mamadou BATHILY, Marc-André NYAMA (arrivé à 20h55), Michel LE TEXIER, Daniel CHABANE (arrivé à 20h35)

POUVOIRS

Valérie NEDAUD a donné pouvoir à Sabine PELLON

Fula MESIKA a donné pouvoir à Dora MEVAA BEKOLO

Mahel GUECHI a donné pouvoir à Raphaël MARTEYN

Daoud BRUNEL a donné pouvoir à Mamadou BATHILY

Keltouma SEMGANI a donné pouvoir à Mona BEN BELGACEM BONNAIRE

Gülsüm KOCA a donné pouvoir à Ludivine MALEK

Dominique CIARD a donné pouvoir à Constant LEKIBY

Danielle MARIE-LOUISE a donné pouvoir à Daniel CHABANE

ABSENTS
Georges PUJALS, Aurore BAYERE, Vincent GAUDIN CAGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE
Ghislaine THUAUD

Monsieur le Maire : Avant d'attaquer l'ordre du jour qui est assez riche ce soir et assez exceptionnel, je voulais faire deux points : d'abord rendre hommage à madame ÉMERY qui nous a quitté il y a quelques mois maintenant et on n'a pas eu l'occasion, au sein du Conseil municipal, de lui rendre hommage. Elle était agent de la mairie mais elle était surtout une habitante d'Épinay-sous-Sénart qu'on a toutes et tous croisé et qui notamment, a fait attention à nos enfants lors de la traversée des rues. Évidemment on pense à elle, à sa famille et particulièrement à son mari. Et puis je vais aussi vous demander d'observer, pour les disparus, une minute de silence suite au drame qui a touché le Maroc, suite au tremblement de terre et à la Libye, suite à l'ouragan qui a provoqué des inondations extraordinaires liées au dérèglement climatique, qui a fait plusieurs milliers de morts à ce stade. [Je voudrais] vous indiquer aussi, qu'au marché la semaine dernière, nous avons récolté près de 1176 euros au bénéfice d'une association qui est partie au Maroc lundi matin avec des denrées qui ont été récupérées - extraordinaire solidarité spinoliennes - et au-delà d'Épinay-Sous-Sénart, c'est tout le territoire ; parce qu'on était la seule ville aux alentours, donc il y avait des Brunoyens, des Buxaciens, des Quincéens et sûrement des gens d'ailleurs qui sont venus...
Bien, arrivés en trio : madame SOUKA, madame LEBÈGUE et monsieur CHABANE sont donc présents.
510 euros ont été récoltés pour la Libye et le fond a été versé à la Croix-Rouge. J'ai été destinataire d'un message de remerciement il y a quelques heures. Je vais vous proposer donc de vous lever et d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Monsieur CHABANE : Chers collègues, Monsieur le Maire bonsoir. Je voulais simplement au nom du groupe « Droits devant », préciser et dire que nous sommes tous, comme on l'a fait de grands pays, solidaire de ce pays : le Maroc, ce pays qui est le frère de la France et je suis très solidaire, nous sommes très solidaires et nous remercions bien sûr, toutes les personnes, tous les pays qui ont fait ce geste de solidarité humaine.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CHABANE. Effectivement, c'est ce que je disais en introduction avant que vous n'arriviez, qu'il y a eu vraiment une très belle solidarité qui s'est exprimée, au-delà évidemment des rangs de cette assemblée est bien au-delà de la nécessaire solidarité que devaient recevoir, bien naturellement, nos frères et sœurs du Maroc.
J'en étais à vous faire un point, quand même, sur les violences urbaines. Je les aborde maintenant, ça peut engager une discussion mais on en a déjà amplement parlé. Quand même, vous faire un point sur ce que ça a représenté. Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est passé parce que, vous étiez quasiment tous présentes et présents le lundi midi, devant l'Hôtel de ville. Vous étiez extrêmement nombreux : plusieurs centaines de personnes étaient présentes et j'ai eu à ce moment-là, à dire des mots qui me tenaient à cœur et notamment ce qui s'était déroulé. Vous dire que, d'un point de vue strictement matériel - je l'ai indiqué dans le journal municipal – la somme globale, s'agissant de la mairie et du département, parce qu'en fait, la voirie départementale a, comme on dit, fondue. Donc on parle de 400 000 euros de dégâts. Je ne vous parle évidemment pas de la Poste ni du Franprix ni du Taxiphone. En tout cas, ce sont 400 000 euros. Aujourd'hui, des travaux vont être entrepris pour la police municipale pour refaire à l'identique ; des travaux supplémentaires seront mis en place pour continuer à sécuriser. Les caméras vont être évidemment remplacées dans un délai relativement court. On a une vraie difficulté évidemment - vous vous en doutez - avec les assurances pour percevoir qui ce nous est dû. Donc aujourd'hui, on va avancer évidemment, les fonds mais, que ce soit avec l'aide du gouvernement via la Préfecture, aux alentours de 10 000 euros, si mes informations sont bonnes, si je les ai bien en tête, [il y en avait] à destination des communes qui ont vu leurs caméras être saccagées. En tout cas, ce que je voulais redire ce soir, c'est que j'ai ressenti, à ce moment de l'histoire de notre ville - même si ça a été partagé par beaucoup de villes - un vrai sentiment par la suite, d'abord de peur ; je le dis comme je le pense, quand j'étais dans la rue et qu'on voyait les habitantes et les habitants qui ont eu peur mais aussi, le sentiment de continuer à vouloir faire « ville ensemble » et continuer à travailler sur ces sujets en lien avec la tranquillité publique, avec la sécurité mais aussi, avec la prévention. Évidemment seul, on n'y arrivera pas. Quand je dis qu'on n'y arrivera pas seul, c'est que j'en appelle au gouvernement et un comité interministériel des villes se tiendra le 9 octobre et qui devra à tout prix décliner des mesures phares puissantes, pour que la manière de penser les politiques des villes avec des quartiers populaires, soit repensée ; c'est une nécessité. J'ai eu à le dire au Président MACRON et à la Première Ministre, Élisabeth BORNE. On se voit le 9 octobre à Chanteloup-les-Vignes et, j'espère que ce sera le moment où les prises de conscience se feront les plus puissantes pour qu'enfin, on ne saupoudre pas de divers petits sous mais, moi je le dis, tout ça repose sur trois piliers : le Droit commun, le Droit commun et le Droit commun ! Il n'y a pas de raison qu'une ville comme la nôtre, les villes comme les nôtres, soient sous-traitées sur des questions de police, sur des questions de services publics de base. Vous avez en face de vous - et j'inclus aujourd'hui les membres présents de la minorité mais - vous avez des élus qui sont sur le terrain et qui y vont mais on a besoin de l'État, on a besoin d'une présence forte de l'État ; c'est comme ça. Que ce soit sur la prévention, que ce soit sur le policier, sur le judiciaire, sur l'éducation, sur le culturel bref, tout ce qui « fait République » et je vous le dis : la parole que je porte auprès du gouvernement d'Élisabeth BORNE et du Président de la République, est une parole forte, sincère, pragmatique mais qui dit que nous avons besoin, dans notre commune, de droit commun.
Bien, je vais maintenant rentrer dans l'ordre du jour, en vous soumettant les deux PV, parce qu'il y a deux procès-verbaux qui - souvenez-vous qu'il y a eu un une assemblée extraordinaire pour désigner les votants pour les sénatoriales qui se dérouleront dimanche - j'en profite [pour dire] qu'il y aura un départ à 14 heures de l'ancien SHUN-FA, donc, du rond-point Jacques ANQUETIL pour aller à Evry pour voter. Donc, je vous donne l'information. Celles et ceux qui voudront y aller par leurs propres moyens, sont évidemment parfaitement libres mais, si vous voulez qu'on y aille ensemble, il y a les trois minibus qui seront mis à disposition des élus, plus des voitures personnelles si on est trop nombreux et, on ira ensemble à 14 heures. Prévoyez un petit peu de temps dans l'après-midi quand même, parce que normalement cette année, c'est bien organisé mais on ne sait jamais. Ça peut prendre un petit peu de temps donc prévoyez deux ou trois heures et nous saurons le soir quels seront nos sénateurs qui nous représenteront au sein de la Chambre haute.
Monsieur LEKIBY qui me souffle dans l'oreille, me demande si j'ai désigné un secrétaire : non pas encore

mais j'allais le faire et j'ai reçu la candidature de Ghislaine THUAUD. Je vous propose donc, de désigner Ghislaine THUAUD comme secrétaire de séance...

Madame THUAUD est désignée à l'unanimité en tant que secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 9 juin 2023.

Monsieur le Maire : Sur ce donc : premier procès-verbal extraordinaire. Vous en avez pris connaissance ?

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2023 à **l'unanimité par 30 voix**

Monsieur le Maire : Adoption de l'autre assemblée, ordinaire, pour le coup. Y a-t-il des remarques avant ? Mais le PV est merveilleusement reproduit

Monsieur LEKIBY : Merveilleusement reproduit, merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues et bonsoir Mesdames, Messieurs.
Sur ce procès-verbal qui est merveilleusement reproduit, page 4 on parle des produits exceptionnels dans le 3ème paragraphe. Pour dire que c'est exceptionnel, dans les produits exceptionnels on met souvent les DMTO, ce qu'on appelle également les frais - c'est écrit « frais d'huissier » - c'est plutôt « frais de notaire » quand on fait des achats ; je pense que ça peut modifier la compréhension. Et dans le même procès-verbal, page 9, on dit que cette recette va à tel endroit mais, le principe - c'est l'explication que je faisais un mon collègue, Monsieur PUJALS sur des problèmes d'imputation que l'on peut avoir parfois - d'affectation sur certaines lignes dans le budget. On parle du principe de l'universalité du budget (ce n'est pas l'université du budget donc si on veut bien modifier pour faciliter la compréhension). Et enfin, sur une de vos brillantes interventions Monsieur le Maire, page 17, vous avez évoqué le nombre d'ETP et c'est repris « nombre de TP ». Là aussi pour la compréhension, c'est bien « nombre d'E.T.P » (Équivalent Temps Plein).

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions Monsieur LEKIBY et elles seront évidemment prises en compte par l'administration. Y a-t-il autres observations ? Je dirai un mot sur les DMTO par la suite, c'est un sujet qui va nous préoccuper. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? je n'en vois pas je soumets aux voix...

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à **l'unanimité par 30 voix**

I) FINANCES.

1 – Communication de l'avis n°A-11 rendu le 15 juin 2023 de la Chambre Régionale des Comptes Île-de-France portant sur le budget primitif 2023

Monsieur le Maire : DMTO, vous le savez c'est quand il y a des ventes, ça a été dit par Monsieur LEKIBY. Nous avons connu la crise sanitaire, nous avons connu et nous connaissons encore la crise de l'énergie, eh bien nous allons connaître la crise du logement. Vous le savez, les promoteurs mettent leurs projets en arrêt ; pas à Épinay-sous-Sénart - sources notaires avec un S - les prix sont stabilisés à Épinay, pour la raison que les prix ont été mis à leur juste montant il y a quelques mois donc, il n'y a pas de baisse ressentie aujourd'hui, mais ça va avoir un effet pour les habitantes et les habitants, pour leur parcours résidentiel qui est déjà très, très compliqué et qui va représenter une baisse de recettes pour la commune dans une certaine mesure mais, surtout pour le Département qui, jusqu'à maintenant, pouvait attendre presque 300 millions d'euros de DMTO par an dans les bonnes années et ces dernières années étaient très bonnes. Je vous dis ça parce qu'on ne se rend pas compte que la question du logement, c'est long et lent. On ne voit pas les choses tout de suite d'un coup. Mais ce qui se prépare et qui est en place aujourd'hui, laisse augurer de très mauvaises surprises dans les années à venir donc, nous allons être confrontés, Mesdames, Messieurs, à une troisième crise, plus pernicieuse, moins visible du premier coup d'œil mais, qui aura des effets sur la dynamique fiscale de la commune mais surtout sur la vie des habitantes et des habitants de nos quartiers, au sens général du terme. Je voulais le dire à cet endroit parce que, c'est une chose qui est devant nous et il faudra, encore une fois, travailler pour amortir au mieux un choc contre lequel on ne peut pas grand-chose, vous l'avez sûrement entendu à la tété ou à la radio

mais, cette nouvelle crise, nous rentrons dedans. Peut-être certaines et certains d'entre vous sont déjà dans cette crise du logement et en voient déjà les effets et celle-ci va toucher de plein fouet nos concitoyennes et nos concitoyens.
Je ne voulais pas noircir le tableau davantage et je vais laisser la parole à Monsieur LEKIBY pour la communication de l'avis de la CRC suivie de la communication de l'arrêté préfectoral.

Monsieur LEKIBY : La première délibération de notre Conseil municipal, juste pour remettre dans le contexte, cette délibération porte sur l'avis que donne la CRC sur notre budget pour l'année 2023. Nous sommes déjà en septembre de cette année qui est donc bien entamée et la CRC donne maintenant son avis sur le budget. Il vous faut une explication ou un contexte pour que vous compreniez pourquoi cet avis sur le budget arrive maintenant et pourquoi d'ailleurs, la CRC donne-t-elle un avis sur notre budget (CRC : Chambre Régionale des Comptes). Nous avons voté un Compte administratif qui était déficitaire cette année 2023 et le Compte administratif de l'année, là encore pour que nous soyons d'accord et qu'on comprenne ce dont nous parlons, relate la manière dont les dépenses ont été exécutées sur l'année. Mais ce Compte administratif, n'est adopté qu'au cours de l'année suivante. Nous avons prévu ici, cette petite *slide* qui donne la chronologie - je pense que c'est bien pour comprendre - ici sur l'année 2021, au mois d'avril, nous avons voté notre budget. D'ailleurs, on avait dû demander chers collègues si vous vous en souvenez, au Préfet de repousser le vote du budget puisqu'on n'était pas complètement prêts. Cette année-là, il y avait un petit souci sur des emprunts que nous devions faire et qu'on n'arrivait pas à faire, si vous vous en souvenez. Donc au mois d'avril, on a voté le budget, ensuite au mois de juin 2021, nous avons adopté le Compte administratif de l'année 2020. Donc les comptes de l'année 2020, on les constate en 2021. Les comptes de l'année 2021, on les constate en 2022 et c'est en 2022 ici que nous avons constaté l'exécution des comptes 2021 et nous nous sommes rendu compte de ce déficit qui était normalement de 5 millions mais, lorsqu'on prend l'ensemble de ce qui s'est passé avant comme en 2021, notre budget était excédentaire de 2 millions. Le déficit final constaté ici, était de 3 millions fin 2021 mais constaté en 2022. C'est pour cela qu'en terme de date, il faut qu'on s'entende. C'est le budget 2021 que nous constatons en 2022 et qui montre un déficit. Mais je rappelle que ce déficit une fois de plus, il vient des exercices antérieurs pour l'année 2021 en tant que telle, l'exécution budgétaire était excédentaire de 2 millions. Donc, 5 millions de déficit antérieur, moins 2 millions d'excédent, nous arrivons, on a terminé à 3 millions. Ces 3 millions d'euros de déficit, sont supérieurs de 10% à nos recettes de fonctionnement. L'argent que la ville produit si j'ose dire, dans son fonctionnement, représente un certain montant et les 3 millions d'euros sont supérieurs de 10% à ce montant. À partir de ce moment-là, quand le Compte administratif est déficitaire à cette hauteur, automatiquement le Préfet saisit la Chambre régionale des comptes. Et depuis le mois de juin 2022, nous avons la CRC dans nos murs. Nous avons exécuté le budget 2022. En 2023, nous avons présenté le Compte administratif de 2022. Donc on nous dit comment l'année 2022 a été réalisée et c'est lorsque nous avons présenté ce Compte administratif 2022 en 2023, que nous avons à nouveau un déficit, puisque le déficit qui était identifié ici : 14%, évidemment on ne l'a pas baissé. En 2023, notre déficit était de 13%. Mais 13%, ça reste toujours supérieure aux 10% des résultats des recettes propres. Donc en 2023 la Chambre régionale des comptes doit à nouveau examiner nos comptes. D'accord ? Donc c'est ce qui explique le travail qu'a fait la CRC depuis la présentation de notre budget. On a présenté notre Compte administratif au mois de juin et à partir du mois de juin, la CRC s'est saisi de nos compte et regarde ce que nous avons prévu en 2023. Donc le rapport qu'ils font porte sur nos prévisions 2023. Et ils vont dire dans ce rapport si le budget 2023, tel que nous l'avons rédigé, tel que nous l'avons prévu, leur semble conforme ou leur semble capable, si j'ose dire, de sortir la ville de l'ornière. Ils ont examiné les comptes de la ville, ils ont examiné le budget et ils donnent leur avis. C'est cet avis que nous devons vous présenter. Alors nous avons voulu rester dans une présentation authentique...

[Survient un problème technique]

Monsieur le Maire : Je salue l'arrivée de Monsieur NYAMA.

Monsieur LEKIBY : Veuillez m'excuser pour cette interruption technique. Voici l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le budget de la ville d'Épinay-sous-Sénart. Alors on ne va évidemment s'arrêter que sur les points les plus importants. Je rappelle que dans cet avis-là, la Chambre régionale des comptes nous rappelle qu'il y a eu un premier avis sur notre budget 2021 où ils nous avaient dit comment préparer le budget 2022 et lors du budget supplémentaire pour l'année 2022, nous avons fait quelques ajustements. Et ils nous donnent des éléments sur ces ajustements, nous demandant notamment que les charges à caractère général devaient baisser de 2% par an et que les charges de personnel devraient être limitées à

0,5 en termes d'augmentation sur l'année. Ils indiquaient ici qu'une provision devait être inscrite au budget primitif 2023 de 2 386 000 € - nous y reviendrons tout à l'heure - 2 386 000 €, d'ailleurs ils les réévaluent : ça monte à 2 798 000.
Tout ceci, c'étaient des éléments qu'ils nous demandaient d'inscrire, de prendre en compte, lors de la composition du budget 2023. Il y a également ici : on nous demandait de rester au niveau des investissements à 4 millions, ne pas dépenser plus de 4 millions en investissements. Donc le déficit du Compte administratif dont je vous parlais tout à l'heure, c'était celui-ci qui a été constaté en 2022 mais ça portait sur l'année 2021 et le Compte administratif 2022 que nous avons voté en 2023, s'est terminé avec un déficit qui est ici, moins 2 857 000 € mais ça, nous l'avons voté déjà ensemble, au mois de juin, quand on a fait notre Compte administratif.
En définitif, notre budget 2023 tel que nous l'avons proposé, s'élevait à 22 560 000 € en recettes et dépenses en fonctionnement et à 7 970 000 €. Je vous rappelle que la CRC nous demandait de faire un budget à hauteur de 4 000 000 et quand on est à 7, 9 millions, évidemment nous ne sommes pas dans les clous mais juste, bien expliquer que quand on parle du budget, on dit qu'il faut le limiter à hauteur de 4 millions, là on parle des dépenses d'équipement, en termes d'investissements, la réalité c'est ça. Parce que dans les dépenses d'investissements, vous avez aussi le remboursement de la dette par exemple et chaque année, nous remboursons 2 600 000 € de dette. Donc la CRC nous a dit qu'on ne dépense pas plus de 4 millions mais c'est 4 millions d'équipement ! D'accord ? Dans les dépenses d'investissements il y a d'autres choses ; ce sont ces autres choses-là qui expliquent les 7, 970 millions que vous voyez ici. D'accord ? Par exemple, dans ces autres choses, je disais qu'il y a le remboursement de la dette qui est une dépense d'investissement. Toujours est-il que, tel que nous le présentons ici, ça ne semble pas convenir à nos amis de la Chambre régionale des comptes. C'est ce qu'ils disent dans l'avis et la présentation que j'en fais, doit être la plus sincère, bien entendu. Donc, le budget primitif a été voté sans intégrer le résultat du Compte administratif, ce qui est normal puisque le budget primitif est voté en avril et le Compte administratif arrive après. Donc quand on vote le budget primitif, on n'intègre pas le Compte administratif, ce qui est normal, ils le constatent ici. Concrètement, on y reviendra de toutes les façons. Ça veut dire que lorsque vous votez un budget primitif qui est à l'équilibre, si vous intégrez le déficit du Compte administratif, évidemment votre budget primitif devient déséquilibré de fait. Donc lorsqu'on l'a voté en avril, il était équilibré mais si on intègre le déficit qu'on voit au Compte administratif, le budget devient déséquilibré, nous allons le voir. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils le disent ici : le budget primitif que nous avons présenté, si on intègre le déficit, il présentera un résultat global de -5 millions. On serait là. Notre budget initial était là. Donc si on intègre la correction et qu'ils font, on serait ici.
L'avis de la CRC, la Chambre régionale des comptes, est un avis qui est important pour nous en tant qu'élus, parce qu'il nous éclaire aussi. Les communes peuvent faire des audits auprès des cabinets privés mais, quand on a un avis de la Chambre régionale des comptes dont la qualité est souvent reconnue, ça nous éclaire également. Donc il y a des choses que nous avons bien faites, des choses que nous avons moins bien faites, sur le budget 2023 en tout cas. Ils rappellent que la commune d'Épinay-sous-Sénart présente des ratios de dépenses très largement supérieurs aux moyennes comparables mais c'est une constance. Ce constat vaut en particulier pour les dépenses de personnel, 869 € contre 672 € par habitant, pour les communes de même strate, nous dépensons plus et donc, ils font des propositions d'ajustement pour le budget primitif 2023.
Le chapitre 0-11 : « les charges à caractère général », c'est un des chapitres des plus importants dans les dépenses ; nous l'avons estimé pour l'année 2023, à 6 090 962,71 €. Ça représentait une augmentation de 11% par rapport à l'année 2022 et de 13% par rapport aux recommandations. Vous avez vu dans les recommandations, on nous demandait de ne pas dépasser, de tenir la hausse de ce chapitre-là. Évidemment, on ne peut pas le tenir, nous l'avons expliqué lorsqu'on a voté le budget notamment parce que nous sommes entrés en période inflationniste. Les dépenses augmentent, certains collègues qui ne sont pas présents ce soir, nous ont parfois reproché de ne pas inscrire suffisamment de dépenses et on a du mal à tenir ce chapitre-là dont, nous avions proposé 6 090 000 € et la Chambre propose de réduire de 710 000 € pour ramener ces 6 millions à 5, 380 millions. Donc on est encore obligé de baisser nos dépenses de fonctionnement, du moins sur cette ligne-là, chapitre 0-11. J'aimerais que tous ensemble, chers collègues, nous ayons bien conscience évidemment qu'en période inflationniste, une fois de plus - l'inflation a atteint entre 5 et 7% quand les prix augmentent de 5 à 7% - si vous dépensez la même chose, en vérité vous économisez. C'est comme si vous mettiez toujours 10 euros de carburant mais comme le prix du carburant a augmenté, vous ferez moins de kilomètres. Donc même si on dépense la même chose, en vérité on baisse, c'est ainsi.
Le chapitre 0-12, ce sont les charges de personnel pour l'année 2023. Nous l'avons estimé à 10 996 135, 88 € pour la commune. A fin mai 2023 cette année, nous avions déjà dépensé 4 millions sur cette somme. Il faut également vous dire que, lorsque la CRC regarde nos comptes à partir du mois de juin-juillet, l'année

a commencé. On a déjà commencé à dépenser et ils nous disent en juin-juillet qu'il faut dépenser moins alors qu'on est déjà en train de dépenser, pour montrer la difficulté de l'exercice. Donc là par exemple typiquement, sur le chapitre 0-12, quand ils nous disent qu'il faut baisser, on a déjà commencé à dépenser, en fait. Nous sommes en septembre c'est difficile de baisser maintenant les dépenses de l'année mais c'est comme ça. C'est pour ça que je voulais que nous ayons tous une vue sur la synchronisation ou la désynchronisation de ces avis. Néanmoins, à 10 996 000 ils nous disent que la prévision de la commune apparait sincère. Je vous signale simplement, par rapport à leur demande, ils nous avaient demandé de ne pas augmenter de plus de 0,5% sur une dépense qui étaient à 10 500 000. Donc ici, nous avons prévu une hausse supérieure à celle qu'ils préconisaient mais ils la confirment. Ils estiment que c'est bien estimé parce qu'entre-temps, il y a eu également la hausse du point d'indice et d'autres décisions sont annoncées déjà, pour l'année 2024, il y aura également des hausses parce qu'il y a des décisions de l'État qui sont comme ça.
Autres charges de gestion courante : nous avions prévu une enveloppe dans le chapitre 65 à 1 449 000 et ils nous disent qu'on peut enlever et 115 000 € sur ce chapitre.
Voilà les corrections principales qu'ils ont proposé sur notre budget 2023. Donc [voici] entre leur avis initial, notre proposition et ce qu'ils en disent pour les dépenses de fonctionnement. Après il y a d'autres lignes sur lesquels nous passerons plus rapidement parce qu'elles sont moins significatives.
Nous arrivons aux dépenses d'investissement : dans les dépenses d'investissements, il y a un chapitre 21 « les immobilisations corporelles » ; on y reviendra tout à l'heure parce qu'on a un autre avis sur les immobilisations : ce sont les réalisations qui - si j'ose dire – entrent dans le patrimoine de la ville. Vous construisez une école, c'est une immobilisation ; vous achetez un véhicule, c'est une immobilisation et ainsi de suite. Donc ils nous demandent de baisser cette ligne-là : de 1 384 000, il est proposé de diminuer ce poste de 445 000 € donc de le ramener à environ 1 million. Ces 445 000 € qu'ils nous demandent d'enlever sont principalement trois opérations non engagées au moment où ils examinaient les choses, c'est l'installation d'un distributeur automatique de billets. Nous souhaitons - Monsieur le Maire l'avait annoncé – installer un distributeur automatique de billets au niveau du Relais Ouest. C'est une demande pour les habitants ; la CRC nous dit qu'on doit l'enlever. Nous avons prévu de faire un travail sur les jardins familiaux - là aussi, pour garder une certaine convivialité dans notre commune - et la CRC dit qu'il faut enlever et enfin, les travaux sur les terrains de basket et là encore, la CRC nous dit qu'il faut l'enlever. Ça représenterait environ ceci [sur le graphique]. Donc les opérations d'équipements sont corrigées, conformément aux recommandations qu'ils nous avaient faites l'année dernière. Le montant de 2 610 000 € correspondant à l'annulation des titres irrecouvrables, doit être inscrit en subventions d'investissement, on y reviendra mais disons déjà que, à part le déficit dont je vous parle depuis tout à l'heure, nous avons dans nos recettes de l'argent qui n'en est pas. Cet argent qui n'en est pas, qui est dans ces recettes-là depuis longtemps, représente environ 2 600 000 € et la CRC nous dit qu'on devrait inscrire ces 2 600 000 € de trous dans notre budget 2023 qui est déjà déficitaire. Nous y reviendrons.
Enfin, les recettes d'investissements. D'où vient l'argent de tout ça ? Mais juste pour que tout soit clair : lorsqu'on supprime une opération, on supprime également les recettes. Si vous dites que vous n'allez pas faire les jardins familiaux, vous supprimez la dépense mais, en général quand on fait les jardins familiaux, c'est qu'on a demandé une subvention. Donc il faut supprimer également la subvention. Quand on supprime la dépense ici, de l'autre côté, on supprime également la recette là.
Équilibre globale du budget primitif 2023 tel que proposé par la Chambre régionale des comptes : des mesures de redressement jusqu'en 2026 donc, depuis 2022, 2023 ensuite, nous devions mettre en place des mesures de redressement pour en sortir en 2026. C'est ce qui nous est rappelé ici : trajectoire de redressement notamment en section d'investissement, puisque c'est en section d'investissement que nous avons le déficit. 2023, on devrait avoir un déficit de presque 4 millions d'après leurs propositions. 2024 : déficit 2 millions, 2025 : déficit 1 million et nous ne serons à l'équilibre d'après la projection CRC, qu'en 2026. On va traîner ça jusqu'en 2026. Ça veut dire une fois de plus - si nous faisons comme ils nous disent - c'est à dire que, si nous n'augmentons pas nos dépenses de fonctionnement, si nous tenons la masse salariale, si ceci, si on supprime le distributeur de billets et ainsi de suite, nous pourrions y parvenir en 2026, globalement si on ne fait rien. Et cette note qu'il nous faut vous partager, la Chambre rappelle que la commune à la possibilité d'augmenter le taux de la taxe foncière. Une hausse de 10% sur le taux actuel, conduirait à un surcroît de recettes de 420 000 €. Une hausse de 20%, si on augmente votre taxe foncière de 20%, nous aurons 839 000 € de recettes et la taxe foncière - ils le dise quelque part - pèse sur les propriétaires puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation. Et vous savez à peu près le pourcentage de logements sociaux et le pourcentage également de la part éventuellement, de personnes qui ne sont pas propriétaires. Donc le nombre le propriétaire est assez faible et ça pèserait sur ce groupe-là. Jusqu'à présent, Monsieur le Maire a tenu à ne pas appliquer cette hypothèse de hausse mais en tout cas, c'est envisagé ici. Pour ces motifs, ils nous proposent ceci qui est complètement illisible. Mais ne vous inquiétez

pas, nous l'avons rendue lisible sur un support.
Globalement, au Compte administratif 2022, on avait sur le chapitre 0-11, celui que je vous ai montré tout à l'heure, dépensé 5 487 000 € et ils nous demandaient de ne pas augmenter, de rester dans une augmentation de 2%. Nous avons proposé 6 millions ! Donc on passait de 5,4 millions, nous avons proposé 6 millions. La CRC nous recommandaient de baisser : de 5,4 millions il fallait baisser à 5, 3 millions. Nous avons proposé 6 millions. Finalement sur les 6 millions ils nous font une nouvelle proposition : il faut qu'on baisse ce budget-là à 5, 380 millions donc on enlève 700 000.

Charges de personnel, 0-12 : en 2022, nous avons dépensé 11 206 000 €. C'était une hausse exceptionnelle avec notamment le point d'indice et d'autres choses, augmentation du SMIC et tout ça... On a dépensé 11 206 000 €. Pour l'année 2023, nous avons prévu de dépenser 10, 996 millions. La CRC nous disait de descendre à 10, 552 millions mais nous avons prévu 10, 996 millions, au-dessus de ce que préconise la CRC et sur cette ligne-là, le budget est validé. Ils estiment et ont écrit que les dépenses personnelles ont bien été estimées donc, pas de souci.
« Atténuation de produits », ce sont des remboursements. Je ne vais pas faire l'ensemble de la ligne. Restons sur ces points-là, ce sont les plus importants au niveau des dépenses en tout cas. Ensuite ce sont les recettes ; la CRC a corrigé également certaines recettes que nous avions prévu, minorées et les ont corrigées donc ça peut nous faire un gain supplémentaire, ce qui fait une variation.

Même exercice sur la partie investissement. Il nous manque les en-têtes mais en tout cas, ça c'était sur les dépenses du Compte administratif 2022. Les emprunts qui sont ici, les immobilisations corporelles donc les travaux qui sont réalisés, 4 millions en 2022 et la proposition de dépenses de la CRC, 4 millions - ils nous avaient dit qu'il ne fallait pas qu'on dépasse sur cette liste, c'est ce que je vous disais donc, les travaux – et sur cette ligne, nous avons prévu d'inscrire 5 266 000 €. La CRC corrige cette ligne sur les travaux. Je vous épargne les autres mais restons sur cette ligne, celle-ci c'est la plus important. La CRC nous propose en supprimant ce que je vous disais tout à l'heure, on pourrait descendre à 4 614 000 € pour faire -12%, par rapport à notre proposition initiale. Voilà sur les dépenses d'investissements. La modification principale c'est ici : nous avons proposé 5,2 millions, la CRC nous autorise à aller à 4, 614 millions.
Sur celle-ci, je peux vous épargner la présentation, simplement parce qu'au départ, là où on arrive sur 700 000 d'économie, ils nous demandaient de réduire de 825 000 à la première proposition. Il a fallu batailler, expliquer. Je remercie les services d'ailleurs avec lesquels nous avons fait certaines réunions de 18 heures à 2 heures du matin, ligne par ligne, pour essayer de sauver un peu de budget et au final, la proposition de la CRC, c'est celle que je venais de vous montrer tout à l'heure, en investissements comme en fonctionnement. Voici où est-ce que nous nous sommes arrêtés pour l'instant, avec la CRC sur cet avis. Une fois que la CRC a donné son avis et que nous avons réagi, c'est le Préfet qui prend la main. C'est la prochaine délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEKIBY pour la présentation exhaustive qui peut paraître parfois un peu ardu mais, c'est extrêmement important qu'on comprenne ce qui se passe et ce qui se joue au regard de ce qui va se passer après par rapport à l'arrêté préfectoral. C'est un moment historique dans l'histoire de la ville, ce qui arrive là mais c'est aussi une décision mûrement réfléchie. Monsieur LEKIBY a mentionné les des 2,6 millions d'euros qui n'auraient pas dû être inscrits en recettes et dont on avait bien compris depuis un certain temps, qu'on ne les reverrait pas même si on se bagarre pour en récupérer quand même une partie. On aurait pu les mettre dans le budget mais, je vais vous expliquer ce qui s'est passé, c'est-à-dire que c'était il y a un an, il y a la Trésorerie qui est venue nous voir et qui m'a dit :
- « Ça va Monsieur le Maire, vous allez bien ? »
- « Oui, oui, ça va bien. »
- « Vous êtes sûr d'être bien assis ? »
- « Oui, oui, ça va merci. »
On commençait déjà à en avoir souper de ce qu'on découvrait et je lui dis :
- « Vous n'avez pas quelque chose à me dire ? »
- « Si, si ! Il y a deux millions et demie qui sont inscrits en recettes que vous ne toucherez pas. »
Et là, j'ai fait :
- « Déjà, vous allez commencer par me l'écrire, » parce que les paroles s'envolent, les écrits restent ». Après, on aurait pu le mettre dans le budget mais à un moment, je ne vais pas vous demander, nous collectivement, d'assumer des erreurs de gestion de la précédente mandature, qui n'étaient même pas connues d'ailleurs, des élus de l'époque. Il était hors de question que j'applique dans le budget sachant très bien qu'à la fin on allait, entre guillemets, se faire attraper par la patrouille parce que, la patrouille le savait déjà ça. Mais nous politiquement, on décide de ne pas le mettre, parce que ça voudrait dire que de

nous-mêmes, on fait des économies et évidemment on sait où ça arrive à la fin, on sait qu'il y a un déficit mais, il est important en tout cas que ce Conseil municipal... Et ça avait été dit à l'occasion du vote du budget qu'on ne le mettait pas dedans, même s'il existait. Il en découle ce que vient de décliner Monsieur LEKIBY, avec aussi d'autres demandes de la part de la CRC notamment sur le poste 0-11, ici en investissements. Et je peux vous dire qu'on s'est battu, au sens noble du terme, avec la CRC pour leur expliquer qu'on y a passé des nuits et des nuits – c'est notre rôle, on est là pour ça - pour démontrer comment on pouvait y arriver. On n'a pas été complètement suivi, heureusement – je n'en dirai pas plus parce qu'il y aura une conclusion, il y aura ensuite la communication de l'arrêté préfectoral et la communication du rapport d'observation de la CRC - on a aujourd'hui un état local qui comprend les choses et la manière dont elles fonctionnent ici. La CRC fait son travail. Je ne juge pas ce que fait la CRC mais évidemment, la CRC ne connaît pas Épinay-sous-Sénart, ne connaît pas le département de l'Essonne, ne connaît pas le contexte mais elle fait son travail c'est bien normal. Et c'est normal aussi que nous en face, on réponde et qu'on ne soit pas complément d'accord et qu'on défende les intérêts des habitantes et des habitants. On pourrait avoir un état local qui dirait : « la CRC a dit ça, vous faites ça ». On a un Préfet qui connaît bien la ville, avec qui on discute régulièrement sur pleins de sujets qui sont liés à l'avenir de la ville, au présent de la ville, qui est réactif et qui comprend les choses. Et c'est grâce à lui notamment, qu'un certain nombre d'investissements a pu être sauvé, pas tous, mais un certain nombre. S'agissant des économies qui sont demandées, elles l'ont été par la suite et vous le verrez, Monsieur LEKIBY vous les présentera. Mais il faut garder en tête que nous avons demandé – on verra si on sera suivi - une subvention exceptionnelle d'équilibre pour la fin de l'année. Donc, vous imaginez bien que tout cela doit être cohérent. Une subvention d'équilibre demandée au ministère du budget, qui l'a déjà prévue dans le PLF de 2023. Donc on est éligible et on peut avoir quelques centaines de milliers d'euros. On pourrait dire « chic », sauf que ces centaines de milliers d'euros, 2, 3 à 400 000 euros, en vérité c'est de l'argent qu'on aurait dû toucher l'année dernière. Et si on avait touché l'argent l'année dernière, souvenez-vous, le filet de sécurité, souvenez-vous augmentation de l'indice des fonctionnaires, augmentation du coût de l'énergie, l'État ne met en place pour les collectivités qui sont fragilisées, un filet de sécurité avec trois critères. On rentre dans deux des critères. Sauf que dans le même moment, immense paradoxe, on améliore les ratios de la ville sur la capacité d'autofinancement. Or le troisième critère, tel qu'il est écrit, c'est la dégradation de la capacité d'autofinancement de la ville. Or nous, on avait déjà commencé à amorcer ce que je conclurai tout à l'heure ; on a déjà amorcé la décrue et la remise en place normalisée des finances communales. Et donc on était exclu de ce filet de sécurité qui aurait pu être autour de 500 000 €. Donc ces 500 000 euros-là, si on les récupère - et on va se battre pour - à l'occasion de la subvention d'équilibre, ce ne sera pas de l'argent en plus, ce sera de l'argent qu'on aurait dû recevoir - de mon point de vue et du point de vue de tout le monde - qu'on aurait dû recevoir l'année dernière. Mais ce sera toujours 500 000 €, 400 000 € ou 300 000 € et ça fera du bien, parce que Monsieur LEKIBY l'a dit : ils écrivent régulièrement. À chaque fois qu'ils nous écrivent, n'oubliez pas que vous avez le levier fiscal. Mais l'on sait ce que ça veut dire ici, à Épinay-sous-Sénart dans un contexte d'inflation et de crise sociale. Si demain on augmente les impôts ici, à Épinay-Sous-Sénart... Et moi je m'y refuse depuis le départ. Je ne suis pas contre l'impôt, je pense que c'est important que les gens payent de l'impôt. Pour moi, la fin de la « TH », la Taxe d'Habitation, c'est une erreur. Qui dit : « je suis content, je n'ai pas l'impression de payer la TH cette année » ? Personne ! Mais ça permettait au plus grand nombre de participer du financement de la vie locale et d'être responsabilisé et de demander logiquement des comptes aux élus. Donc payer des impôts, ce n'est pas grave. Là où ça devient compliqué, c'est quand ça vient, dans un contexte inflationniste, encore plus blesser celles et ceux qui sont déjà fragilisés. Mais on sait que les pavillons, les copropriétés dégradées, ce n'est pas simple. C'est même très compliqué pour nombre de familles et donc évidemment, ça ne se voit pas et vous avez vu sur votre feuille d'impôt que ça a augmenté de 7% mais ça vaut pour la France entière. Toutes les villes de France et de Navarre ont augmenté de 7%, c'est une décision gouvernementale et on aurait pu profiter de ce moment-là pour augmenter l'impôt pour récupérer 400 000 €. Ça nous aurait du bien de récupérer 400 000 € sur les finances communales. Mais vous savez, dès que vous augmentez, même de 10 de 20 ou 30 € par mois, vous savez très bien qu'à la fin, ça peut être un repas, c'est une inscription à la cantine, c'est une inscription au club de sport, c'est une sortie en moins, bref c'est fragiliser davantage les habitantes et les habitants de la ville. Et ça, je m'y refuse et tant que je serai ici, je continuerai à m'y opposer dans le contexte inflationniste que nous connaissons, ce serait encore fragiliser davantage les familles spinoliennes et ça c'est hors de question. Donc ça veut dire qu'il faut continuer à faire des économies et, ça veut dire que dans les prochains budgets, on continuera à faire des économies. Ça veut dire que l'année prochaine, au budget 2024, vous verrez que les investissements seront entre 4 000 000 et 4 500 000 € grand maximum. On essayera 4 000 000 €. Souvenez-vous 2018-2019 : 17, 18, 19 millions d'euros d'investissements ! Nous, 4 millions d'euros. Vous comprenez un peu le *gap* ! Et le *gap*, on est parti dedans, on le fait, on a fait les choix. Mais évidemment, on ne peut pas les faire

du jour au lendemain. Quand la CRC nous demande dès cette année, de faire 4 millions d'euros, mais c'est physiquement impossible puisque juste pour finir ce qui avait été lancé, il faut déjà 3 600 000 €. Il reste 400 000 € juste pour les écoles, les routes, les autres projets. C'est impossible à tenir. Donc on a tenu. C'est le message qu'on a porté au Préfet et le Préfet nous a suivi s'agissant des investissements et, comme je viens de parler du Préfet, Monsieur LEKIBY, je vous passe la balle.

Le Conseil municipal prend acte de la communication

2 – Communication de l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DRCL/151 du 12 juillet 2023 portant règlement du budget primitif 2023

Monsieur LEKIBY : Merci beaucoup Monsieur le Maire.
Donc, cette fois-ci c'est une deuxième délibération. La première délibération n'appelle pas de vote. C'est un **donner acte.** C'est de dire que la présentation de l'avis de la CRC a été faite et nous avons voulu qu'elle soit exhaustive. Cette fois-ci c'est une deuxième délibération, c'est la délibération sur le budget. Nous allons donc voter le budget d'Épinay-Sous-Sénart tel qu'il a été arrêté par le Préfet. C'est une communication ; on ne vote pas ; on ne peut même pas dire non. Le Préfet a pris un arrêté, on ne vote pas, tout à fait. C'est effectivement historique que le Préfet dise comment on va procéder, alors que nous allons voter ensemble en avril.
Là encore, c'est juste parce que ces histoires de dates, on s'y perd parfois mais, vous êtes élu depuis 2020, pourquoi vous n'en parlez que maintenant ? Vous parlez tout le temps du déficit et... C'est important de remettre des fois la chronologie des choses pour qu'on comprenne pourquoi on en parle maintenant. Ce n'est pas parce qu'on a envie d'en parler maintenant mais voilà, c'est comme ça. Donc le 12 avril 2023, nous avons voté notre budget qui était de 30 millions avec 22 millions en fonctionnement et 7 900 000 en investissements. Le 9 juin 2023, c'était le Compte administratif sur l'année 2022. Donc maintenant ça, je pense que c'est bon, c'est fixé, tout le monde a compris comment ça fonctionne. Le 9 juin 2023, nous avons constaté le fonctionnement, comment on a exécuté le budget en 2022 et, le 9 juin nous avions un déficit du Compte administratif de 2 857 000 €, ce qui évidemment, appelle la CRC et, la CRC - c'est ce que je venais de vous dire tout à l'heure avec les propositions qu'ils ont faites - en partant de ces propositions, nous avons discuté avec le Préfet qui donc a pris un arrêté, ce n'est pas un vote, c'est pour dire ce qui est prévu pour la ville d'Épinay-sous-Sénart, dans ce document qui est illisible mais, normalement on en a fait un autre qui devait être plus lisible je vais l'agrandir au maximum et essayer de commenter. Donc, nous avons proposé 6 millions. Vous avez vu ce qu'a dit la CRC par rapport à notre proposition de 6 millions ; il fallait baisser de 700 000 € et dans les discussions avec la Préfecture, l'ajustement est de 390 000 € sur la proposition que nous avons faite initialement. Donc ce qui ramène notre budget à 5 700 000 €.
Sur les dépenses de personnel, nous n'avons pas de remarque. Donc c'est maintenu.
Autres charges de gestion courante : une correction à -115 000 €. La CRC nous proposait d'enlever 400 000 €, si vous vous en souvenez et donc, on arrive ici. Les autres lignes de dépenses de fonctionnement, je vous les épargne. Nous arrivons à un budget qui se rapproche et qui est même un peu plus élevé que celui que nous avions voté initialement ici, d'une centaine de milliers d'euros. Donc la proposition du Préfet, c'est un budget en dépenses de fonctionnement à 22 664 004 € donc ça corrige évidemment les recettes de fonctionnement sur lesquelles il y a eu quelques ajustements parce qu'il y a, notamment dans les dotations, on a parfois récupéré un peu plus d'argent que ce que nous avions prévu, jusqu'à la date ou nous sommes en train d'examiner ceci ; on connaît les notifications donc on a intégré les 33 000 € ici, que l'on retrouve en dépenses là-haut qu'on a intégré de l'argent en plus pour les dotations, notamment dans les subventions, on a eu 88 000 € en plus, ce qui nous fait des recettes de gestion courante de 22 624 €. Produits exceptionnels : 39 000. Donc nous avons en équilibre total 22 664 € de recettes également.
Sur la partie investissement, je reste sur les lignes les plus importantes. Donc les dépenses d'équipement que nous avions présenté à 5 276 000 €, vous vous souvenez que la CRC voulait que ça soit limité à 4 millions, le Préfet les valide à 4 884 000 €. Par contre, nous sommes tenus d'intégrer dans les dépenses les 2 600 000 € dont on parlait tout à l'heure : les titres irrecouvrables... [*En aparté :* « j'en parle maintenant ou plus tard ? Cependant, comme on en parle après, bon.]. Donc ce sont des titres irrecouvrables. En dépenses d'investissements, il y a aussi le remboursement des emprunts : 2 500 000 donc on ajoute également ces dépenses : « les titres irrecouvrables ».
Recettes d'investissement : donc pour les dépenses d'investissement on a compris, on avait prévu 5 millions, on a 4,8 millions, c'était une bonne nouvelle par rapport à la proposition de la CRC. Recettes d'investissement : ça va s'équilibrer. Donc pour les dépenses d'équipement, on en a retiré un peu ici, sur les recettes, parce que si on ne fait pas les travaux on n'a pas les subventions donc on baisse un peu les

recettes. Par contre, on augmente certaines recettes et surtout de la section de fonctionnement où on a plus d'argent, on en a ramené 608 000 € ici, qui viennent de la section de fonctionnement que l'on met en investissements donc, nous avons des recettes d'investissements à hauteur de 10 millions au total.
Récapitulatif : ce petit tableau rappelle simplement le Compte administratif, les dépenses 2022. Comme ça on se le remet sous les yeux : les dépenses 2022, 5,4 millions ; proposition 2023, 6 millions ; propositions CRC, 5, 380 millions et arrêté préfecture 5,7 millions. On a fait cet exercice ligne par ligne pour montrer ce que nous avons dépensé en 2022, la proposition de 2023, ce qu'a dit la CRC et où est-ce qu'on atterrit au final. Et nous avons fait le même travail ici, en investissements. Ce qu'il faut retenir de ce budget c'est que nous intégrons désormais les 2 600 000 € de titres irrecouvrables donc notre déficit sera plus important. Nous l'avions estimé à 2 800 000 € ; notre déficit va plutôt s'approcher des 4 millions, plus de 4 millions d'ailleurs. Nous présentons donc un budget qui est en déficit. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEKIBY. Alors, vous avez eu la présentation des deux. Est-ce que vous avez des questions sur la manière dont ça se présente, sur les incidences que ça peut avoir, sur même des réflexions au-delà de ce qui a été présenté ?
Oui, Monsieur BENIDJER.

Monsieur BENIDJER : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Déjà avant toute chose merci Monsieur LEKIBY, merci Monsieur Maire pour toutes ces explications, même si par moments, c'était très technique. En tout cas, j'ai tout compris donc j'aimerais quand même que l'on comprenne une chose par rapport à la situation que vous venez de décrire et de dépeindre. En fait, dans une situation où je voulais dire, chaque euro compte, chaque euro dépensé pour la commune d'Épinay-sous-Sénart est réfléchi et pensé. Un vrai casse-tête, des fois source de maux de tête. Donc j'aimerais qu'on revienne un peu sur des éléments chiffrés qui peuvent nous permettre de comprendre et les chiffres et les proportions que ça prend. Pour se faire j'aimerais qu'on revienne rapidement mais je ne veux pas m'étaler là-dessus, comme vous le comprendrez. En fait, quand on est arrivé, je rappelle qu'on a trouvé des impayés à hauteur de 10 millions d'euros, plus précisément 9 980 000 € et des chantiers à l'arrêt. Je citerai le Cœur de ville, le PSP et le Centre socio-culturel. Pourquoi je vous parle des chantiers à l'arrêt ? Juste pour que vous compreniez qu'en fait, une entreprise qui n'est pas payée dans les temps – déjà, vous êtes obligé de la payer au final - et quand vous avez fini de la payer, elle a le droit de vous demander des intérêts moratoires. Alors, trois chiffres pour comprendre ces intérêts moratoires. En 2020 les intérêts moratoires que les entreprises nous ont réclamé et qu'on a été obligé de payer, représentait 25 000 €. En 2021, ça représentait un peu moins, c'était 21 000 € et en 2023, c'était 73 000 €. Ça fait un montant total de 119 000 €. Ce n'est pas grand-chose certes mais en tout cas, sachant que d'autres ont accepté de se remettre au travail, d'autres ont accepté de ne pas réclamer d'intérêts moratoires, ces 119 000 €, c'est pour que vous compreniez que ça représente quoi concrètement ? Je vais vous resituer quelques éléments : Ça représente un terrain multisports pour la commune. Donc on s'est privé, en payant des intérêts moratoires suite à des retards de paiement, d'un terrain multisports pour les Spinoliens. On s'est privé également de relamping sur deux gymnases. Le relamping ce sont des travaux sur l'éclairage qui nous permettent d'une part, de répondre aux exigences de transition écologique mais d'autre part, de faire des économies d'énergie. C'est également – vu qu'on est souvent taquiné sur la sécurité - c'est également la moitié du budget de l'extension de la vidéo-surveillance. Donc pourquoi ces chiffres, chers collègues et cher public ? C'est pour insister sur le fait que ces chiffres, on les a sortis de notre poche, on les a sortis du budget de la commune. On a été obligé de le faire parce qu'il y avait une situation qu'on a subi. Voilà, merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BENIDJER. D'autres prises de parole ?

Monsieur CHABANE : Oui, je voulais revenir sur ces 2 600 000. Je n'ai pas tout à fait compris d'où ça provient.

Monsieur le Maire : En fait, si vous le voulez bien, je l'expliciterai à l'occasion de la présentation de la CRC qui le fait très bien. Je ne vais pas vous le faire ligne par ligne mais vous allez comprendre d'où ça vient. C'est une question justifiée, en fait, c'est le cœur, enfin... C'est une des deux raisons ; je vais vous expliquer ça dans quelques instants.

Monsieur CHABANE : Eh bien, moi aussi je veux remercier Monsieur LEKIBY qui, à force d'étudier tout le flux des finances, est devenu un bon financier. Il explique très bien. Alors maintenant, est-ce que les chiffres sont bons ?

Monsieur le Maire : Déjà il a progressé dans le fait de lire les chiffres

Monsieur CHABANE : Monsieur BENIDJER a dit qu'effectivement, c'est très technique et bien moi je me pose des questions sur quelques points que je...
Maintenant je voulais revenir aussi sur le fait... Alors là, je m'en prendrai à Monsieur le Maire en lui disant que c'est très bien de ne pas avoir augmenté les impôts. Effectivement, la ville n'est pas en mesure d'assumer une augmentation d'impôts et pourtant avec ce que vient de dire Monsieur BENIDJER, la ville est très endettée et, j'espère avec tout ce que nous a expliqué Monsieur LEKIBY, que la dette se résorbe, c'est important, il y a des sacrifices. Vous avez dit un multisports ! Moi qui étais très sportif, un terrain multisports en moins à cause de cela, c'est vrai, c'est d'une grande importance pour les Spinoliens car on a une multitude de jeunes sportifs à Épinay.
Votre politique, Monsieur le Maire et la vôtre, chers collègues et effectivement la politique de la ville, c'est de réduire toujours au maximum et de pouvoir faire en sorte que la ville redevienne et aille au-delà de ce qu'elle était. Parce qu'aujourd'hui, on se pose toujours la question du centre commercial : qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Ça fait des années que ça dure. Ce n'est pas de votre faute. Ça dure du temps de l'ancien maire ; pas Monsieur PUJALS mais de Monsieur DÔLE ! Je vous le dis parce que j'étais dedans. Voilà, ça c'est important de dire que les Spinoliens en ont marre de n'aller qu'à CORA ou au petit Franprix et de revoir une dalle commerciale qui leur permettrait d'acheter des petits produits. Surtout quand on voit aujourd'hui, quand on prend un caddy et bien quand on ressort, heureusement qu'on ne tombe pas dans les pommes parce qu'il faut vérifier toutes les finances et je vous l'ai dit dans la tribune, vous avez fait un Spin&Sun qui n'était pas à la même hauteur que l'ancien Maire mais pourquoi beaucoup trop de luxe ? C'était agréable bien sûr mais beaucoup trop de luxe ! Et aujourd'hui vous avez fait à peu près ce qu'il fallait à moindre coût. Ça a permis à des Spinoliens qui ne partaient pas en vacances, d'être au moins en vacances à Épinay, comme je le dis dans la tribune. Voilà.

Monsieur le Maire : Bien merci Monsieur CHABANE pour vos mots d'encouragement et vos mots exigeants, parce qu'ils le sont mais encourageants aussi. Juste un point d'information sur le Cœur de ville. Alors évidemment, pas d'annonce. Vous imaginez-bien que j'adorerai vous en faire une mais ce n'est pas encore le cas. On travaille activement sur les commerces. Vous connaissez la difficulté du sujet et je peux vous dire aujourd'hui que le projet intéresse de vrais commerçants et pas des investisseurs, qui ne sont intéressées et uniquement par la question de faire rentrer du loyer. Donc on travaille, on a des bonnes accroches, on ne peut rien dire aujourd'hui parce que c'est, évidemment, éminemment, bien trop tôt mais on y travaille. S'agissant du Jardin de l'Yerres qui est Place du Marché, ça avance plutôt pas mal. On a, pas plus tard qu'hier, inauguré la partie pour les 0-3 ans, la nouvelle aire de jeu qui fonctionne très bien pour les 0-3 ans et PMR (Personnes à Mobilité Réduite). C'est la première aire de jeu à l'échelle du territoire à avoir un tourniquet qui permet à des enfants en fauteuil roulant de pouvoir rentrer dedans. Mais ça marche aussi pour les 0-3 ans et on la fait tester par les enfants hier et ça marche, et ça marche très bien. Sur le reste des travaux, ils devraient être achevés sur le mois de décembre donc, ça a bien avancé de ce point de vue-là et effectivement, sur le Pôle de services publics, les travaux reprennent mais on a été planté par une société qui devait s'occuper de la climatisation, qui a fait faillite et donc, c'était au mois de février si mes souvenirs sont bons et, il a fallu retrouver une entreprise et recaller les travaux. Donc, je ne dis plus de date. J'ai une date en tête qui est assez proche parce qu'on y est vraiment, on est à ça mais, s'ils ne mettent pas la clim, derrière, la plomberie et tout ça, ne peut pas travailler mais, on a trouvé une entreprise qui a commencé à travailler, à retravailler sur le chantier, évidemment avec les services techniques et notamment la directrice générale adjointe des services techniques que je veux remercier, qui colle tout le monde pour que tout le monde soit bien dans les temps et accélère le travail le plus possible, pour avoir enfin le Pôle de services publics, parce que ça a des incidences derrière : le déménagement des agents, pour le public évidemment, avoir de nouveaux réflexes, ça nous libère de l'espace donc on peut penser notamment à l'Académie spinolienne de la réussite, dans le Grand Chalet. On a déjà commencé les travaux cet été pour pouvoir les accueillir mais du coup, le service enfance-éducation qui est actuellement au Grand Chalet ne peut pas encore déménager parce que ce n'est pas encore ouvert, bref. Pour les personnes âgées il y a un nouvel endroit qui leur sera dédié. Il y a plein de choses mais tant que ce n'est pas encore fini... Donc j'espère que dans quelques mois, on pourra enfin inaugurer ce pôle de services publics en indiquant bien aux habitantes et aux habitants qu'il ne s'agit pas de commerce parce que, quand même, moi, on me fait encore la réflexion. « Et du coup, les commerces qui sont en face de chez moi - me dit-on - ils ouvrent quand ? »
- « Ce ne sont pas des commerces. »
- « Ah oui, c'est vrai, ce ne sont pas des commerces. »
Mais dans l'esprit des habitantes et des habitants, pour beaucoup d'entre eux, malgré la communication,

les travaux qui sont en cours actuellement, les habitants pensent que ce sont des commerces. Mon prédécesseur avait communiqué en disant que ce n'était pas des commerces. Nous aussi on a communiqué en disant que ce n'était pas des commerces mais, l'attente est tellement forte sur la question des commerces que les gens espèrent vraiment avoir des commerces à cet endroit-là. Or, c'était le choix de l'équipe précédente d'en faire un pôle de services publics. Nous, on a continué, on n'a pas fait machine arrière notamment parce qu'on aurait sûrement fait autre chose mais là pour le coup, si on faisait machine arrière, on perdait toutes les subventions possibles et imaginables de l'ANRU donc ce n'était pas possible. Donc on assume d'un point de vue républicain, logique, le fait que ce ne seront pas des commerces mais des services qu'on voudra être utiles pour les habitantes et les habitants, ouverts, au cœur de la ville et permettra à ce cœur de ville de revivre en étant utile. Donc voilà sur la question du cœur de ville, où est-ce qu'on en est.

Monsieur CHABANE : Oui simplement c'est pour dire que concernant le Cœur de ville, malgré qu'il y ait eu un long arrêt, est-ce que les subventions courent toujours ?

Monsieur le Maire : Oui, les subventions courent encore pour l'ANRU

Monsieur CHABANE : Ah oui, l'ANRU, j'allais en parler. Où on en est, est-ce qu'il y a un avancement du projet ? Je vois qu'il y a des gens qui partent, vous videz des immeubles donc c'est toujours en cours.

Monsieur le Maire : Non seulement, c'est en cours mais il y a près d'un tiers des relogements qui a été effectué. Il en reste encore un bon nombre. Pareil, ce n'est pas simple, parce qu'il faut être à l'écoute des habitantes et des habitants.

Monsieur CHABANE : Un seul dans un immeuble, ça vous bloque tout.

Monsieur le Maire : Oui là par exemple, il y cette aspect-là qui est en cours et ça prendra le temps que ça prendra, en respectant les habitants et leur dignité.
Et puis, il y a surtout actuellement les réhabilitations qui ont commencé. À l'intérieur notamment du 6 Rossini, ça a commencé pour CDC. Ensuite arrivera VILOGIA sur le côté Place du Marché donc tout ça va être travaillé à partir de 2024, après ICF et ensuite VILOGIA, de l'autre côté de la départementale. Tout ça nous amènera jusqu'en 2026. Pendant ce temps-là on continuera à reloger les habitantes et les habitants, on commencera, pour certains immeubles, à les démolir et puis le projet urbain, avec le fameux « trait d'union » notamment. Là on va pouvoir retravailler dessus, avec les habitantes et les habitants pour savoir à quoi exactement ce trait d'union va servir en termes d'usage. Parce qu'aujourd'hui, on l'a sur un papier ; ça a été signé comme ça c'était, là pareil, un projet de l'ancienne mandature. On n'allait pas le remettre en question parce que là, on aurait tout arrêté et on n'en serait à rien, s'agissant des démolitions et des réhabilitations donc, on a assumé le fait d'avoir cette idée d'aménagement du trait d'union - encore une fois, on aurait peut-être fait autre chose mais on assume, c'est comme ça, on poursuit. En revanche, à quoi va ressembler exactement le trait d'union - pardonnez-moi, c'est sur l'avenue Gounod – alors, on sait où il est mais, à quoi il va ressembler précisément ? On ne sait pas et à quoi il va servir ? On ne sait pas non plus. Donc ça veut dire qu'on a encore un peu de travail devant nous. Les aménageurs n'ont pas encore été choisi par l'Agglomération, parce que, je vous rappelle que c'est l'Agglomération qui gère. La Ville paye la moitié et l'agglomération paiera l'autre moitié : tout ce qui est aménagement voilà... Donc pour l'instant sur cette question, on reviendra vers les habitants pour travailler sur cette question de l'aménagement qui changera. Parce qu'il faut avoir en tête que du coup, derrière, demain, vous aurez les commerces, la départementale qui sera retravaillée. Imaginez dans dix ans, tous cela avec les immeubles qui seront tombés, la ville, le Cœur de la ville aura été complètement bouleversé. Et notre rôle à nous, il est double : c'est d'abord de faire avancer ces histoires d'ANRU qui sont extrêmement complexes et très longues et puis, de commencer à préparer les capacités financières de la ville à pouvoir assumer les dépenses de l'ANRU qui arriveront vers 2026-2027 parce que si on ne fait pas ce qu'on fait là, aujourd'hui, au-delà du couperet de la mise sous tutelle qui nous regarde de très, très près ; au-delà de cette question d'immédiateté et de quotidienneté, il y a la question de l'avenir et à la différence de ce qu'on a eu ailleurs avant, notre responsabilité, c'est évidemment ce mandat-là, on a été élu pour ça mais, dans le contexte explicité, c'est de préparer les conditions pour qu'en 2026, 2027, 2028 et suivantes évidemment, que la ville ait les capacités financières d'assumer le bouleversement - donc l'argent en face - le bouleversement d'aménagement qui permettra à la ville de retrouver son attractivité. Mais si on ne le fait pas maintenant, si on ne fait pas ces efforts maintenant, en 2026, 2027, 2028, on sera dans l'incapacité de financer quoi que ce soit. Donc ça veut dire que la ville sera un chantier permanent. Et on a vu ce que ça donnait de ne pas

prévoir. Et gouverner c'est prévoir. Et aujourd'hui nous prévoyons. Alors évidemment, ça ne se voit pas maintenant mais, notre responsabilité politique, morale, éthique, c'est de préparer l'avenir. Et en faisant les choix qui sont les nôtres aujourd'hui et la difficulté devant laquelle on est, participe de tout ça.

Monsieur SLIMANI : Bonsoir chers collègues, bonsoir cher public. Alors, gouverner c'est prévoir, gouverner c'est vulgariser, merci Monsieur BENIDJER pour votre vulgarisation des chiffres. Donner des exemples, c'est très bien, c'est une bonne chose. J'avais une question : enfin, plus qu'une question, c'est plus essayer de donner des éléments pour le public qui est là et pour le public qui est en *visio* ; vous avez parlé, Monsieur le Maire, d'une soirée exceptionnelle ce soir pour la ville et qui va faire date. On ne va pas voter le budget. Vous avez répondu à moitié. Juste tout à l'heure, vous avez donné des éléments de précision qui font que peut-être, certaines personnes se posent la question de savoir : est-ce qu'aujourd'hui, la ville est en tutelle ou pas ? Puisque le Préfet a pris la main sur le budget, nous n'avons pas voté ce budget donc ça peut ressembler à une tutelle. Peut-être [faudrait-il] clarifier les choses, Monsieur LEKIBY, pour les personnes qui sont dans le public et pour les personnes qui sont en distanciel.

Monsieur le Maire : Non effectivement, on ne l'est pas. Après j'ai dit que la tutelle nous regardait de près. Nous ne sommes pas sous tutelle. Une partie, une grande partie des dépenses - on a eu des dépenses qui ont été votées par le Conseil municipal – comme j'explicitais tout à l'heure, les 2,6 millions, c'était un choix de nature politique. Le Préfet arrête le budget pour faire des économies mais nous ne sommes pas encore sous tutelle, que les choses soient bien claires.

Madame MALEK : Bonsoir. Je voulais savoir au sujet des 2,6 millions qui vont maintenant, être mis en investissements. Sait-on d'où ils viennent justement et est-ce qu'il va y avoir des poursuites ou des choses comme ça pour tenter de les récupérer ?

Monsieur le Maire : C'est ce que je disais à Monsieur CHABANE tout à l'heure. C'est dans le rapport de la CRC. Ça devait rester confidentiel jusqu'à ce soir. Les élus l'ont eu et je fais une parenthèse pour le public : si vous voulez l'avoir par *mail* le plus vite possible, vous vous rapprochez de ma Directrice de cabinet, vous donnez votre *mail*, vous le recevrez soit ce soir soit demain. On ne va pas le faire en papier, parce qu'il y a pas mal de feuilles et que vous êtes assez nombreux ce soir mais, si vous le voulez, vous vous rapprochez de ma directrice de cabinet, Madame PAULET derrière moi. Mais, pour répondre à votre question, Madame MALEK, je vais l'expliquer ici dans quelques instants. Le suspense est total, c'est du *teasing*. Merci pour ces échanges. Ça a été dit que oui, c'est un moment qu'on peut qualifier d'historique au sein du Conseil municipal de voir le budget arrêté par le Préfet ; on en prend acte. De toute façon, c'est l'objet de la délibération c'est de prendre acte de la communication. Il n'y a pas de vote, on prend acte qu'on a présenté ces deux éléments. Mais évidemment, tout ça a une histoire. Vous savez, au début du mandat nous avions commanditer un audit et, à plusieurs reprises j'avais demandé à ce que la CRC... j'avais écrit au Président de la CRC pour qu'ils viennent nous voir mais, il n'est pas de coutume pour la CRC, de venir voir des villes de moins de 20 000 habitants pour la raison assez simple qu'ils n'ont pas de moyens non plus extraordinaires. J'ai fait des pieds et des mains on a quand même voté un budget, un peu en retard, il y a deux ans en disant que c'est peut-être comme ça qu'ils vont nous voir. À part nous dire que le budget, c'était OK, ça s'est arrêté là. Il a fallu vraiment pousser pour l'avoir. Et bon, on l'a eu, l'audit de la Chambre régionale des comptes. Ce n'est pas une mince affaire alors je ne vais pas le lire dans le détail ; Monsieur LEKIBY mettra en exergue quelques éléments et vous aurez à le lire. C'est un document qui permet objectivement de comprendre pourquoi et comment on en est arrivé là. Ça couvre les périodes 17 à 22. Assez vite, on le sait, on l'a vu qu'à partir de 17, ça commençait à devenir compliqué, qu'il y avait des choix budgétaires un peu étranges. Quand je le dis ou quand Monsieur LEKIBY, Monsieur BENIDJER ou Monsieur SLIMANI ou n'importe qui d'autre le dit ici, on va nous expliquer : « ben oui, forcément, vous arrivez, vous allez faire comme le Maire d'avant, vous expliquez que c'est à cause d'avant et j'imagine que le Maire d'avant a fait pareil, que c'est à cause du Maire d'avant... » Enfin bref. Une formule finalement assez classique de charger son prédécesseur pour expliquer les difficultés de début de mandat. On a commandité un audit, on a fait des réunions publiques. D'ailleurs, je fais une parenthèse : il y aura une réunion publique la semaine prochaine sur les finances communales donc à peu près ce qu'on explique aujourd'hui. Donc évidemment quand c'est le Maire ou l'équipe majoritaire qui vient d'arriver qui le dit : ah bon, ça se fait, c'est classique. Souvenez-vous, au département en 2015, ils avaient expliqué que Jérôme GUEDJ avait fait n'importe et qu'il fallait augmenter les impôts de 35% dans le département en 2015, c'est de bonne guerre. Sauf que là on est sur un cas beaucoup plus grave, beaucoup plus consistant.
Nous, on le savait puisqu'on lisait les chiffres et on le voyait, on essayait de lui expliquer mais là, c'est écrit

noir sur blanc par des gens dont le métier est d'être le plus objectif possible, ce sont des magistrats qui connaissent les collectivités territoriales, qui savent comment elles fonctionnent ; on peut ne pas être d'accord sur telle ou telle application au regard du contexte mais enfin, ils savent un petit peu de quoi ils parlent. Surtout, on ne se connait pas. Évidemment, ça fait un bout de temps qu'on se voit, maintenant on finit par se connaître, enfin, on ne se connait pas. Ils ne connaissent pas Épinay, ils ne connaissent pas Damien ALLOUCH, ils ne connaissent pas trop le territoire... Donc ils regardent les chiffres bêtement et qu'est-ce qu'ils nous disent ? En gros que– ce sont leurs mots – « malgré des éléments d'amélioration depuis 2021, la situation financière nécessite la mise en place d'un plan de redressement sur la période 2023-2025 ». On l'avait déjà explicité plusieurs fois en cette séance, avec l'objectif d'apurer tout ce que vient d'expliquer Monsieur LEKIBY. Et ça revient aussi sur l'historique.
Constant, Monsieur LEKIBY, je ne sais pas si à ce stade vous voulez prendre la parole ? Si vous vouliez rentrer dans le détail ou regarder la chose de manière un peu globale mais, en tout cas moi, je vais dire deux choses et je vous laisse la parole puis je reviendrais sur les 2,6 millions pour vous expliciter. Il y a deux faiblesses majeures : c'est qu'au moment où la ville a commencé à emprunter de manière massive, c'est à ce moment-là où les ratios financiers de la ville commençaient à se dégrader. Et donc, il aurait été sage de reporter un certain nombre d'investissements, même s'ils étaient nécessaires. L'Hôtel de ville ; rediscuter la question de la MAC, rediscuter la question de l'aménagement de ce qui était appelé le quartier Parcs.
Parce qu'en fait oui, ça fait bien. Mais déjà en 2017, on n'avait pas les moyens de le faire. Il y avait les premiers signaux qui indiquaient qu'on n'aurait pas les moyens de les financer. Donc on aurait dû, la municipalité aurait dû dire : « là c'est dangereux ; on met en danger l'avenir de la ville. », exactement l'inverse de ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, s'agissant de l'avenir. Mais aveuglé, seul, d'autres choix ont été faits ; ces choix aujourd'hui, nous les payons collectivement, la ville les paye, les habitantes et les habitants les payent. Et l'avenir de la ville est, du coup, préempté à cause de ses choix.
Sur les 2,6 millions donc, il y a une liste sur le tableau n°3. Je ne vais pas tout vous lire mais par exemple - je mets mes lunettes parce que je me fais gentiment âgé - par exemple : regardez le niveau d'erreurs dont on parle. Le titre c'est le 31-90. Qui c'est qui doit mettre l'argent sur la table pour la mairie ? C'est l'État, la Préfecture de l'Essonne, pour des rénovations de bâtiments scolaires, reste à recouvrer pour la ville, 259 000 €. Or, il y a 236 000 de ces euros qui avait déjà été perçus en 2018 par la commune et donc, ce titre-là fait double emploi avec la première somme dont je vous parle. C'est-à-dire, au lieu de dire qu'on l'a déjà touchée et qu'on ne la met pas, *[Monsieur le Maire se met à chuchoter]* On va la mettre quand même, comme ça, ça va augmenter un peu notre... *[reprenant un ton normal]* Et ça nous, on va l'enlever : 258 957 euros et 30 centimes.
Un autre : « vidéo protection ». Titre 31-91. État, encore une fois... Année : 2017. 53 213 euros avaient déjà été titrés et perçus par la commune en 2017. Double emploi. Donc on la remet encore une fois.
Projets : « Cité éducative », ça c'est intéressant ! Vous vous souvenez : c'était en lieu et place du City Stade. Et nous avions politiquement assumé le fait qu'il n'y aurait rien à cet endroit-là et qu'il fallait garder le City Stade. Je pense et je crois encore qu'on a bien fait de prendre cette décision. Ce projet aurait pu voir le jour sous le mandat précédent mais, dans ces cas-là, en face de la recette, il doit forcément y avoir une dépense ; or il n'y avait pas de dépense de prévue. Par contre, on a pris la recette et on l'a inscrite mais on n'a pas mis la dépense en face. 500 000 €. Je vous l'ai déjà raconté, cette histoire. Les carottages auraient dû commencer à plusieurs reprises sur le City Stade mais comme la temporalité n'était pas la bonne en 2019, on a arrêté les carottages. On les a payés mais on ne les a pas fait faire, parce qu'on ne voulait pas montrer à la population le véritable projet. Et on niait le fait que le City Stade allait être démoli.
Je me souviens de Conseils municipaux où on expliquait à l'opposition de l'époque : « jamais de la vie ! Vous mentez ! » Comme on disait avec un effet de voix, comme ça. Mais on ne mentait pas du tout, c'était vrai. La preuve c'est que 500 000 € de recettes avaient été inscrits dans le budget. Évidemment le projet n'existe pas. Il n'a jamais existé autrement que dans l'esprit du Maire de l'époque. Il faut les enlever. Bref, vous voyez un peu la nature de ce type de dépenses, de doublons de dépenses qui n'ont pas existé.
Après, vous allez avoir des dépenses liées à l'ANRU où là, pour le coup, on va se battre ensemble, pour aller les récupérer et pour faire baisser cette somme de 2,6 millions et la faire baisser de plusieurs centaines de milliers d'euros. On y travaille. Mais, en tout cas, voilà la nature de ces 2,6 millions d'euros. Il y a, à peu près 1 million, 1, 100 millions, qui concernent l'ANRU sur lequel on peut travailler et tout le reste, c'est des recettes qui n'auraient jamais dû être inscrites dans un budget municipal. Pour des doublons ! Imaginez ! Quand j'entends les leçons qu'on nous serine en permanence sur la manière de tenir, par un docteur en économie. Heureusement, je l'ai déjà dit ici, qu'il n'était pas docteur en cardiologie. En tout cas, voilà pour cet aspect-là et vous l'avez dans les dossiers et, Mesdames et Messieurs du public, vous l'aurez par *mail* si vous le demandez. De toute façon, c'est un document qui est public à partir de ce soir et, en lisant ces différents documents et après, je vous laisse la parole, Monsieur LEKIBY, comme dirait l'autre :

« on dirait que le Loup vient de chanter sur une pierre en bois », n'est-ce pas Monsieur LEKIBY ?

Le Conseil municipal prend acte de la communication

3 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune-cahier n°1 : Audit Flash sur les finances

Monsieur LEKIBY : Merci Monsieur le Maire. Donc nous avons une troisième délibération financière qui, cette fois-ci revient, comme l'a dit Monsieur le Maire, sur un rapport de la. Chambre régionale des comptes sur la gestion financière de la ville d'Épinay-sous-Sénart de 2017 à 2022 et Monsieur le Maire l'a dit, lorsqu'on dit ce qui s'est passé les années précédentes, on peut penser que c'est forcément la majorité qui charge son prédécesseur donc, c'est bien d'avoir cet audit, première chose. Deuxième chose, c'est sur la temporalité. Je rencontre parfois des Spinoliens dans la ville qui disent : oui, ça fait trois ans que vous êtes élus, ça date de 2020 et vous parlez toujours des finances et j'espère, chers amis, chers membres du public présents, que vous comprenez pourquoi on en parle en fait. Les choses nous suivent. Tout à l'heure, Monsieur BENIDJER prenait un exemple. En effet, si vous payez 10 millions d'euros de retards, vous payez le retard. Mais la personne qui vous réclame des intérêts, elle va vous les réclamer peut-être six mois après. Donc six mois après, le problème reste toujours puisque les intérêts moratoires restent à payer. Donc le problème que nous réglons à un moment donné nous rejoint à un autre. Lorsque on pense qu'on a qu'on l'a soldé, on en a un autre. C'est une sorte de *Rocher de Sisyphe* que nous ne cessons pas de pousser et qui redescend en fait. C'est pour cela que depuis 2020 jusque-là, forcément on en parle. En 2021 donc, le Compte administratif 2021 que nous votons en 2022 - j'ai montré tout à l'heure la frise - la temporalité est celle-là ; donc on ne peut pas savoir, en cours d'année 2021, quel est le déficit des années antérieures. On le sait à la fin de l'année 2021. On découvre qu'il y a un déficit qui est de 5 millions, constitué entre autres de ce qu'on appelle des « restes à réaliser ». Tout à l'heure, Monsieur le Maire l'expliquait. Vous dites : « nous allons encaisser telle ou telle somme - je suis désolé mais je vais être un peu technique - les restes à réaliser, c'est que nous allons encaisser telle somme donc, ça on le découvre en 2022 sur l'année 2021, 5 millions de déficit en restes à réaliser. Les 2,6 millions dont on parle là, ce sont des titres. Les titres c'est encore autre chose que l'on trouve là. Pour comprendre les restes à réaliser, les titres c'est de l'argent sûr. Normalement, quand on émet un titre, c'est qu'on est sûr d'encaisser. Les règles c'est : un titre, c'est de l'argent exigible. Il faut que ce soit certain. Les restes à réaliser, c'est sûr. Mais par exemple : j'ai une personne qui réserve la salle pour organiser son mariage au mois de novembre. Il a payé un acompte ; je mets en reste à réaliser au mois de novembre (là on est dans l'année) ; normalement il va me payer le solde puisqu'il va prendre la salle. Il se trouve qu'en novembre, son épouse n'est plus d'accord. Elle demande de repousser à l'année prochaine par exemple. Nous inscrivons le reste de la réservation de la salle en reste à réaliser. Donc on se dit, l'année prochaine on encaissera cet argent-là. Mais ce n'est pas un titre, on ne l'encaissera que l'année prochaine. Finalement plus personne ne veut se marier donc la salle est annulée et comme on l'avait mise en reste à réaliser, on l'annule. C'est pour ça que chaque année, on regarde les restes à réaliser et ce qu'on a prévu de ce qu'on regarde, ce qu'on ne garde pas en reste à réaliser.
Le titre c'est différent. La recette doit être certaine. Il y a des conditions précises. Normalement, il y a trois conditions : il faut qu'il soit liquide, il faut qu'il soit exigible... Une personne entre dans votre restaurant et commande un repas ; vous n'êtes pas sûr d'encaisser la somme parce que vous lui ramenez un vin bouchonné, il n'en veut pas, il sort. Donc vous ne facturez pas, voilà. Et c'est la même histoire : une personne réserve une salle. Si elle a réservé la salle et que le mariage a eu lieu. Puisque la facture part à partir du moment où le mariage a eu lieu donc on est sûr ; toutes les conditions sont réunies. On dit que le titre est liquide parce qu'il y a toutes les conditions et devient exigible. C'est la troisième condition. Lorsqu'on a toutes ses conditions ça devient un titre et là on émet un titre. On dit : Monsieur Untel nous doit de l'argent. Donc c'est différent. Ce que nous avons vu en 2022, c'était les restes à réaliser, vous comprenez ? Et ce dont on nous parle là, ce sont des titres. Les titres, c'est de l'argent sûr. Normalement, on a de l'argent sûr à hauteur de 2 600 000 €, sinon vous n'émettez pas de titre, c'est entre autres pour cela également que nous ne voulions pas les intégrer malgré la recommandation, parce qu'on se dit, il y a aussi une défaillance quelque part du Trésorier public puisque on ne peut pas titrer comme on veut. Vous comprenez la différence ? Donc les titres, nous les découvrons là. C'est pour cela que des fois on nous dit : vous êtes élus depuis 2020, vous continuez d'en parler. Parce que l'argent public n'est pas manipulé par tout le monde, c'est le Trésorier public qui dépense pour le compte de la ville et c'est le trésor public à un moment donné, qui nous dit : écoutez Messieurs, vous nous aviez mis de l'argent sûr, or je ne l'ai pas. Que fait-on ? Et nous y sommes donc on est obligé de l'intégrer en 2023. Quand on dit : « mais vous êtes élus

depuis 2020, pourquoi vous continuez à en parler ? » Parce que c'est comme ça, comment voulez-vous qu'on fasse autrement ? Donc j'aimerais que tout le monde comprenne cette temporalité ; ce n'est pas pour le plaisir d'en parler que nous en parlons maintenant, c'est parce que c'est maintenant que tout ça ressort.

Monsieur le Maire : Monsieur LEKIBY, est-ce que les mariés se sont mariés à la fin ? On aimerait bien le savoir quand-même. Vous tenez votre public en haleine...

[Rires]

Monsieur LEKIBY : J'espère qu'ils finiront par se marier et les titres, encaissés. S'ils ne se marient pas, les titres ne seront jamais encaissés. En ce qui nous concerne dans l'histoire, la vraie histoire, telle que la CRC l'a identifiée, visiblement les mariés ne se sont pas mariés, puisque les titres qui ont été inscrits n'auraient pas dû l'être. Je voulais faire cette explication à la fois sur la temporalité et sur les éléments. On dit qu'il y a 10 millions ou 2 millions... On finit par ne plus comprendre tout ça. Je voulais faire cette explication pour qu'on comprenne.
Alors, on va être rapide sur cette présentation. Quelques éléments surtout, tels que présentés par la CRC. Nous avons voulu que la présentation soit authentique une fois de plus, parce que, quand on le dit, parfois c'est contesté. Dans l'avis de la CRC, vous avez remarqué que j'ai projeté le document, parce que je ne veux pas qu'on me dise : « vous avez pris, vous avez modifié, et tout ça ». C'est authentique, c'est ce qui nous est envoyé et voilà. Bon évidemment, on n'en fait pas une lecture exhaustive, vous aurez l'occasion de le découvrir. On va relever quelques points essentiels sur la gestion qui expliquent un peu pourquoi nous en sommes là, puisque c'est le but de cette présentation.
Donc exercice 2017 et 2022. Le document authentique, non retouché par le Maire ni votre serviteur. Quelques points essentiels. La CRC fait des remarques et ensuite, fait des recommandations. Au total, cinq recommandations donc, on insistera sur les recommandations de ce que nous devons corriger. Alors la lecture d'où est le public, peut être difficile, c'est pour cela que de ma voix, je vais insister sur quelques points.
« Contexte institutionnel », c'est ici. Donc on rappelle la situation de la ville et surtout, la commune compte 236 équivalents temps plein. Au 31 décembre 2022, le taux pour les communes de même strate est normalement de 16 agents. Nous, nous avons 19 agents pour 1000 habitants. C'est juste pour avoir une idée de comment nous fonctionnons mais ça, c'est structurel pour comprendre aussi le niveau des dépenses. Nous avons 19 agents pour 1000 habitants dans les communes de même taille, c'est 16 agents pour 1000 habitants. Ça, s'est posé.
La CRC nous dit ensuite que, nous avons des comptes insuffisamment fiables, de 2017 à 2022. Ils notent - quand on parle des comptes insuffisamment fiables - que nous avons un souci évidemment, sur les délais de paiement donc on paye en retard. La conséquence est ce que disait Monsieur BENIDJER tout à l'heure. Voici les « délais de paiement ». Les pointes que vous voyez là, c'était en 2020. Donc les délais de paiement sont passés à 130 jours. Normalement, il faut payer à beaucoup moins. Donc depuis 2020, nous avons baissé ces délais de paiement, c'est la CRC qui le dit.
Visiblement nous avons un autre public volant qui souhaite profiter de ces échanges.

[Un frelon asiatique s'introduit dans la salle du conseil ; Monsieur le Maire demande une suspension momentanée de la séance, le temps de faire sortir l'insecte].

Monsieur le Maire : Bien, décidément cette séance sera historique à plusieurs titres. C'est la première fois, je pense, dans l'histoire d'Épinay, qu'une séance a été levée à cause de l'attaque d'un frelon asiatique qui n'était pas un drone comme j'ai pu l'entendre par-ci par-là. C'était un vrai frelon, il n'y avait pas de caméra à l'intérieur. Bref, on reprend la séance...

[La démonstration se fait à l'aide d'un rétroprojecteur]

Monsieur LEKIBY :
Donc nous reprenons, chers collègues, l'audit de la CRC. Première recommandation, la CRC nous demande tout simplement de maitriser nos délais de règlement pour les ramener à 20 jours. Ils ont été jusqu'à 120 jours sur certaines années que nous ne nommerons pas, donc c'est un travail à faire. Ensuite on nous dit qu'il y a des erreurs. Vous savez que le 24 juin, la ville d'Épinay-sous-Sénart a signé une convention avec la DDFIP pour avoir un suivi sur l'amélioration de la qualité comptable. Donc il y a quelques erreurs, par exemple ici, de mandatement en 2020. Le mandatement, c'est lorsqu'on demande au comptable de payer ; il y a un grand taux d'erreurs en 2020 et ce taux d'erreurs, en 2021 a baissé ici. On

voit la différence. Donc leurs observations portent sur l'année 2020 et l'année 2021. Je poursuis ; ils nous disent qu'il y a des risques d'irrécouvrabilités de créances. Ça commence à concerner ce dont nous parlions tout à l'heure.
Les « admissions en non-valeur », c'est que lorsque vous avez des dettes au Trésor public, au bout d'un moment, si le Trésor public n'arrive pas à avoir cet argent, il interroge la ville pour savoir ce qu'on fait, si le créancier existe toujours ou s'il a disparu, ainsi de suite. Et la ville doit décider de mettre en non-valeur donc de supprimer la créance, ce que nous n'avons pas fait en 2021 et 2022. Donc on nous demande de mieux regarder ce poste-là et sur les années précédentes, 25 000, 2017. 28 000, je vous laisse regarder ; vous le découvrirez évidemment.
Toutefois, il est indiqué ici que puisque la ville a prévu d'encaisser de l'argent mais que vous n'encaissez pas, parce que le créancier a disparu, des choses comme ça, nous avons quand même mis une provision pour le faire sur les années à venir donc c'est un poste à améliorer.
Toujours sur les créances irrécouvrables, voici donc le sujet des titres anciens d'un montant de 2,8 millions pour l'essentiel irrécouvrable. C'est le sujet dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure. Il peut être intéressant de voir ce que la CRC en dit elle-même. Les lignes dont parlait Monsieur le Maire son là dans le document donc on n'ira pas dire que ça n'existait pas et que ça a été inventé. Pour le public qui est loin, vous ne les retrouvez pas, vous ne les lisez pas complètement mais, je vous rassure, dans le document c'est très clair. La première ligne concerne une dépense de 2014 par exemple, elle est importante : 11 000 euros qui devaient venir de la Caisse des dépôts et qui, évidemment n'existe pas et le total de tout ça, c'est ligne par ligne, tous ces titres dont je vous parlais, qui ont été émis. Au total, il en avait pour 2 842 000 € et sur ces 2 842 000 €, à date, au moment où la CRC clôture son analyse, il y a 200 000 € environ qui sont retrouvés et il manque sur ces 2 800 000 €, 2 600 000 €. Donc, le déficit que nous devrons intégrer est de 2 800 000 €. Je suis désolé. Je vais l'agrandir au maximum pour que l'on voit bien. Le chiffre est là, ce n'est pas une invention : 2 610 718 €, c'est ce que nous devons inscrire. C'est ce qu'en tout cas, nous demande la CRC.
Donc, à partir de là, il y a une recommandation qui est ici. On nous demande d'annuler un montant de 2 610 000 €. C'est écrit « recommandation n°2 ». Nous sommes rattrapés dans ce rapport de la CRC sur un certain nombre de dépenses qui sont mal rattachées, c'est technique. Je ne vais pas m'y étendre. C'est juste que certaines dépenses que vous faites le 31 décembre, doivent être rattachées à l'année 2019, par exemple, parfois on les a rattachées sur l'année 2020. Donc ce sont des erreurs comme ça qu'on nous demande de corriger.
Ça nous donne la recommandation n°3 : « émettre systématiquement des titres de recettes correspondant aux sommes encaissées depuis plus d'un mois », parce qu'il y a des retards parfois, sur l'encaissement de certaines sommes. Nous avons un écart parfois, entre l'inventaire de la ville et l'inventaire fait par le Trésorier public. De dire que dans le patrimoine de la ville, lorsqu'on achète un élément d'investissement ou un ordinateur, on le comptabilise et le Trésorier public le comptabilise également. En fin d'année, quand on regarde comment ça marche dans ce rapport, tous ces éléments-là sont évidemment examinés avec des recommandations.
Dans le rapport, il y a un point qui est fait sur les frais d'études. Sur la période de 2017 - c'est écrit - la commune a commandé des études pour un montant de 3 093 000 €, de 2017 à 2020, 3 millions d'études. Les frais d'études suivies de travaux, représentent 0,29 290 000. Donc on a commandé presque 4 millions d'études et ces études-là ont donné à la réalisation des travaux, seulement pour 290 000 €. Je vous laisse apprécier, lorsqu'on se dit qu'on a beaucoup dépensé, il y en a qui disent qu'ils ont investi. Moi je dis qu'ils ont dépensé. Donc les montants des frais d'études sont dans ce tableau dont je vous épargne le détail. Les remarques, une fois de plus, portent sur les années 2017 à 2022. Il y a une partie qui concerne l'exécutif en cours. Évidemment, nous en tenons compte et mettons en place des corrections nécessaires.
Pour corriger tout ceci, nous arrivons au point 2.2: la CRC demande à ce qu'un programme de cessions de biens immobiliers soit élaboré rapidement. Donc il faudrait que la ville, pour gagner de l'argent - puisqu'on ne peut pas augmenter les impôts – il faudrait que la ville cède un certain nombre de patrimoine et demande à ce que ce soit fait, évidemment, rapidement. « Le programme de cession implique pour la commune de recenser les biens immobiliers susceptibles d'être cédés, d'évaluer ou de faire évaluer leur prix de cession, établir un calendrier prévisionnel de cessions sur la durée du plan de redressement annuel ». Si tout se passe comme prévu, il faudrait regarder si, pour le budget 2024, il peut y avoir des cessions de biens pour accroître nos recettes. En tout cas, la recommandation de la CRC est celle-ci. Recommandation de performance : « établir un programme de vente des biens immobiliers cessibles à titre onéreux sur la période 2023-2025 ». Je vous parlais tout à l'heure des restes à réaliser ; je note avec satisfaction la remarque de la CRC qui dit que les restes à réaliser ont été fiabilisés donc, on a fait attention sur ce que nous inscrivions, sur les restes à réaliser. En 2020 - dit la CRC - les restes à réaliser en recettes d'investissements d'un montant de 8 millions étaient donc inscrits. L'avis budgétaire délivré le 28 juillet

2022, avait constaté que les restes à réaliser en recettes du Compte administratif 2021 était correctement justifiés. Il y a un point sur le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire, entre ce que vous avez prévu d'encaisser et de dépenser, qu'est-ce qui a été réellement fait. Donc ils font une analyse de ça. Rien à en tirer de particulier sauf ici, sur ce graphique. Qu'est-ce qu'il nous dit ? Il nous dit qu'il y a un faible taux de réalisation des recettes d'investissements depuis 2019 sur le chapitre 13 ce qui s'est répercuté sur les exercices suivants : « vous n'encaissez pas les recettes que vous prévoyez depuis 2019 » donc forcément, nous continuons d'en parler encore aujourd'hui. Alors chers amis, lorsque on se croise, ne me demandez pas : « Monsieur LEKIBY, pourquoi vous continuez de parler des déficits alors que ça fait trois ans ? » Parce que comme ça, j'espère que ça, c'est compris. Juste la courbe-là, elle nous dit que sur l'année 2017 par exemple, on a encaissé 89% des crédits ouverts ; 2018, 79% et dès 2019, on a encaissé 12% des crédits ouverts. On a dit qu'on encaisserait mais, vous ne pouvez pas faire ça toute la vie. Donc ça a baissé en 2020, à 6% seulement. Depuis 2021, on évalue correctement puis on essaye de repartir sur des bonnes bases puisqu'il faut fiabiliser les taux de réalisation.
Je pense que cette phrase pourrait valoir conclusion de ce rapport. Elle dit ceci : « la baisse des taux de réalisation des recettes d'investissements en 2019 et 2020 met en lumière un dysfonctionnement qui explique les difficultés financières actuelles de la commune. » Alors ceux qui me disent « oui, oui, oui... », une fois de plus c'est le document authentique. On ne l'a pas découpé ni refait... Je suis désolé pour la lecture, c'est peut-être difficile mais au moins comme ça, c'est du sûr.
Dans ce rapport, on nous parle également de la manière dont nous présentons les informations au Conseil municipal. Chers collègues, nous faisons vraiment l'effort de transparence et de clarté, par exemple, les 2 600 000 €, vous vous souvenez qu'au vote du budget, nous vous avions dit qu'on devrait les mettre. Nous ne voulions pas les inscrire, on l'avait dit et de la même manière, quand on a voté notre budget qui était supérieur à ce que demandait la CRC, nous l'avons dit également, « oui, la CRC a demandé ceci, même si la situation est telle que voilà » ... On essaye de faire en transparence, pour que nous l'assumions ensemble, pour que tout soit clair.
Le débat d'orientation budgétaire d'après le rapport de la CRC : « les informations quantitatives peuvent être améliorées », nous dises-t-ils. Donc nous devons faire un effort pour mieux informer sur les informations quantitatives, notamment sur les dépenses pluriannuelles et en réparation de cela, nous avons mis en place un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui vous a été présenté. Ça participe de la prise en compte des remarques de la CRC. C'est d'ailleurs leur recommandation qui est ici : « recommandation de performance n°2 ». Enfin sur la situation de la ville qui reste préoccupante. Donc vous comprenez pourquoi on en parle puisqu'elle reste préoccupante ainsi que le constate les magistrats de la Chambre régionale, malgré une certaine amélioration, notamment sur l'excédent brut de fonctionnement qui est ici puisqu'on a deux sections, désormais tout le monde a compris ça : la section de fonctionnement et la section d'investissements. Si on fait des économies en fonctionnement, ça nous permet d'avoir de l'argent pour les investissements, notamment la dette. Et depuis quelques années - je vous donne des chiffres - en 2020, l'autofinancement brut était de 1 390 000 €. On est passé à 2 400 000 € en 2021, 3 280 000 € en 2022 donc, l'autofinancement s'améliore mais comme le déficit est important, c'est cet autofinancement qui doit couvrir le déficit qui est désormais de 4 millions. On a du mal. La CRC, vous avez vu, nous dit que si nous appliquons leurs consignes on devrait s'en sortir en 2026.
La CRC note des efforts de gestion à compter de 2021 ; la capacité d'autofinancement s'est améliorée à compter de 2021, c'est un *satisfecit* pour les services de la ville et pour votre serviteur. Si je ne le dis pas peut-être que personne ne le dira. On essaye de bien faire les choses. Ce rétablissement, dit la CRC, s'observe dans la capacité d'autofinancement brut par habitant qui atteint en 2021, 201 000 €, soit un montant proche de celui de communes de taille comparable. Les marges de manœuvre restent restreintes notamment sur l'aspect fiscal, nous l'avons dit, on ne peut pas augmenter les impôts hélas. Les dépenses d'investissement restaient élevées. Dans l'ancien mandat, l'ancien Maire a maintenu des dépenses d'investissements très élevées, alors que la capacité d'autofinancement baissait. Ce qu'ils disent ici, c'est que c'était déjà une erreur en 2017. Entre 2017 et 2018 la capacité d'autofinancement net a diminué grâce à une diminution des annuités en capital. Et en dépit du tarissement des ressources d'investissement fournis par la gestion courante, les dépenses d'équipement dépassent 10 millions. Donc malgré le fait qu'on a moins d'argent, on continue de dépenser plus. Vous vous souvenez, en 2019 le budget de la ville était de 50 millions d'euros, on en a suffisamment parlé. Ça fait 1 000 000 par semaine si on part en vacances deux semaines. C'est la CRC qui le dit. J'aurais bien aimé que tout le monde soit là pour suivre.
Enfin on nous parle de la dette. En 2017, 18 millions d'euros. Je rappelle qu'en 2014, à la fin du mandat de l'ancienne Maire, la dette de la ville était à 12 millions et en 2020 ici, la dette de la ville est à 25 millions. De 12 à 25, on a multiplié par deux et même un peu plus. Ça veut dire que si nous faisons la même chose, à la fin de notre mandat, il faut que la dette soit à 50 millions pour bien faire. Évidemment on a amorcé une décrue de la dette. En 2021, ça a augmenté de quasiment 30 millions, 29 millions... Et 2022, 28 millions.

Je vous rappelle que le budget 2023, c'est un budget que nous avons présenté sans dette supplémentaire. En même temps que la dette, nous avons mis en place les lignes de trésorerie. La CRC nous demande de les réduire. Les lignes de trésorerie, nous en avons déjà parlé aussi : c'est une sorte de facilité de caisse en cours d'année, pour pouvoir payer en attendant d'encaisser de l'argent ; comme on a chacun dans sa banque, peut-être. Ces lignes de trésorerie, nous les avions à 12 millions en 2020 et nous sommes en train de faire l'effort de les réduire, pour en avoir de moins en moins besoin. En 2022, nous étions à 6 500 000 € de lignes trésorerie et pour l'année 2023 nous sommes à 6 millions de lignes de trésorerie qu'on est en train de réduire mais, pour l'instant on en a encore besoin donc on en parle là aussi, clairement, pour faire face au besoin de trésorerie entre deux encaissements. Ce sont là les principaux points que je voulais relever de ce document, chers amis et je vous incite à le lire, puisque désormais, il est disponible.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEKIBY. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des demandes de précisions ?

Madame THUAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, chers spinoliennes et spinoliens. Je vais juste faire un aparté sur le courrier de l'ex-Maire, que j'ai eu le plaisir de lire et sur les observations qui en découlent. Ce qui est quand même dommage pour moi, c'est qu'il ne soit pas là et on dit souvent que les absents ont tort mais, nous sommes là pour parler avec vous, du rapport de la Cour régionale des comptes. Donc sachez que « l'Expert » a fait 17 pages en réponse au rapport [de la CRC]. Sur ces 17 pages, il dénonce 26 fois que la situation financière de la ville est de la responsabilité de son successeur. On pourrait se poser la question d'une vraie obsession. Malgré tout ça, il est quand même bon de rappeler que ce rapport concerne les dépenses et les recettes entre 2017 et 2020. Néanmoins, il donne l'impression, à la lecture de ce courrier, qu'il n'en est pas responsable. Si je mets un ordre, disons, de responsabilité, je nous citerai nous, en premier, chers collègues, puisque c'est l'équipe actuelle qui est responsable. Après, il parle souvent de la faute de la directrice financière qui était en arrêt de travail donc, qui n'a pas pu suivre les recettes comme il aurait fallu. Enfin, il responsabilise un peu le comptable en arguant que celui-ci aurait dû plus faire fiabiliser les titres de recettes, à savoir qu'un comptable - je pense que c'est technique, donc peu de gens le savent – lorsqu'il reçoit un titre, il regarde juste s'il y a la notification de l'attribution et si celle-ci est avérée. Après, le suivi de la subvention incombe à l'ordonnateur, c'est-à-dire être sûr que les travaux sont faits dans les temps et faire toutes les démarches nécessaires auprès du financeur pour alerter en cas de retard de travaux pour demander une prorogation. Il faut savoir que quand un projet de travaux est annulé, il convient de supprimer l'engagement de titres créé, même s'il y a eu réception d'une notification du financeur. Là-dessus, il n'explique pas les 500 000 € qu'il n'a pas supprimés et qui justement, concernaient son projet de Cité éducative.
Quand un projet n'est pas terminé il n'est pas possible de réclamer le versement du solde de la subvention. Donc comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut être très vigilant parce que, si vous avez des retards d'exécution, il faut savoir que vous avez un délai pour demander le solde de la subvention et que ce délai démarre à partir du moment où vous commencez les travaux donc, si vous avez des retards, il faut faire une prorogation sinon le financeur peut arguer à un moment donné, que vous êtes hors délais et que la subvention, vous ne l'avez pas.
Après, ils nous accusent d'insincérité budgétaire par rapport aux admissions en non-valeur mais, comme l'a dit si bien Monsieur LEKIBY, le comptable en fait, interroge l'ordonnateur en fin d'année pour passer une délibération et c'est l'ordonnateur qui décide de suivre ou pas les demandes du comptable, s'il estime que tous les moyens n'ont pas été mis en œuvre pour récupérer les créances. Ce qui explique qu'en 2021 et en 2022, ces lignes-là étaient à zéro et pas dans les 20 000 €, comme je l'ai vu en 2017 et 2018. Attention, il faut aussi savoir qu'une admission en non-valeur ne veut pas dire qu'on annule un titre. La procédure se poursuit au niveau de la trésorerie et le titre n'est pas annulé ; c'est une autre procédure.
Je vais parler de ma délégation puisqu'il parle à un moment donné, du poste de police municipale en arguant que c'est un de ses projets. Et moi, je suis très étonné parce que, pour un poste de police municipale, il existe des subventions pour sécuriser ce poste. Si ce poste avait été aussi bien sécurisé avec des demandes de subvention comme d'autres communes font, on n'aurait pas eu, on va dire, le désarroi de voir la porte de garage être aussi facilement, disons, démolie par les jeunes, ce qui leur a permis de rentrer facilement dans le garage.
Je vais revenir sur le rapport de la CRC qui reconnaît quand même, l'effort fait par la nouvelle équipe dans la qualité prévisionnelle de sa gestion budgétaire depuis 2021 et, à ce niveau, l'ex-Maire rétorque, en parlant de niveau de dépenses. Cela n'a rien à voir, on ne compare pas la même chose. Ici, la CRC entend par cette formule que nous essayons de gérer en bon père de famille. Enfin, je conclurai par ça : il parle d'un effet ciseaux commencé en 2017 dû à la situation de la ville lorsqu'il l'a récupérée en 2014. Soit ! Élue de l'opposition depuis 2014, j'attends toujours la preuve de ce qu'il nous a avancé, puisque nous n'avons

jamais eu l'audit. J'aurais bien aimé, [puis]qu'il a toujours dit qu'il nous le présenterait et qu'il ne l'a jamais présenté. Dans ce cas, j'aimerais savoir pourquoi il n'a pas pris les mesures pour éviter la prolongation de cet effet ciseaux qui s'est aggravé par sa politique d'investissements massifs lors de la deuxième partie du mandat et qui a donné lieu à la situation que nous connaissons. Un économiste aurait fait en sorte d'arrêter ce désastre budgétaire pour la ville et pour ses habitants. S'il ne l'a pas fait... Je vais être, non pas prophétesse ou autre chose mais, il est vrai qu'il faut savoir que, lors d'un mandat politique - et c'est valable pour n'importe quelle ville, en France ou en Navarre - la deuxième partie de mandat sert souvent de tremplin électoral et je pense, j'aurais bien aimé qu'il soit là pour s'expliquer ; qu'il a voulu massivement investir, dans des projets et des travaux, pour prouver son engagement envers les habitants. Mais il n'a pas du tout pris en compte [le fait] qu'il allait aggraver et nous mettre dans cette situation très catastrophique dans laquelle nous sommes encore actuellement et qui, comme l'a dit Constant LEKIBY, va malheureusement durer jusqu'en 2026. Il convient donc de rappeler que nous, contrairement à lui, allons continuer à investir proportionnellement à nos possibilités budgétaires, dans l'intérêt commun de la population et non d'un seul homme. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame THUAUD. Y a-t-il d'autres prises de parole ou demandes de précisions ?

Monsieur CHABANE : Je voulais revenir sur ce que j'ai entendu concernant la demande de céder du patrimoine pour équilibrer. Alors je m'adresse à vous, Monsieur le Maire, si vous allez pouvoir me répondre maintenant, si vous avez pensé à vendre du patrimoine, quel serait ce [patrimoine] ?... Pas la mairie ?

[Rires]

Monsieur le Maire : Non, non. Pas la mairie. Enfin maintenant que vous le dites, on pourra dire que c'est une idée de l'opposition...
Alors, sur la question du patrimoine, eh bien ce sont les bâtiments communaux, vous imaginez bien ; les biens qui ont été préemptés ; il y en a quelques-uns quand même qui donc vont repartir à la case départ ; on a un appartement avenue Victor Hugo bref, on est en train de recoller un petit peu de tout cela et trouver une stratégie, parce qu'il ne s'agit pas juste de bazarder ce qui appartient à la ville ; il faut quand même le respecter, il faut le valoriser au maximum et quand je vous disais tout à l'heure qu'on est dans une crise du logement, ce n'était pas complètement par hasard. Je savais qu'on allait aborder ce point-là. Typiquement, vous n'êtes pas sans savoir que le PLU est en train d'être révisé actuellement, que le commissaire enquêteur est là et que c'est marqué noir sur blanc et qu'on l'a assumé dans des réunions publiques, qu'il y a un espace rue de Boussy, auquel on destinerai - peut être, en tout cas - un projet de production de logements parce que c'est demandé, bon bref, je ne rentre pas dans le détail. Sauf qu'aujourd'hui, les promoteurs ne vont pas courir après le terrain, ou alors s'ils le veulent, ils vont le vouloir à 50 000 euros et c'est hors de question, même si on a besoin de nouveaux habitants du fait des gens qui partent de la ville et du fait du phénomène de desserrement des ménages. Et si on ne veut pas perdre trop d'habitants, il faut produire du logement, ne serait-ce que pour les habitantes et les habitants d'Épinay-sous-Sénart qui ont besoin dans leur parcours résidentiel de trouver une solution. Quelque chose qui est à travailler avec les habitants de la rue de Boussy. Voilà, quelque chose de carré, parfaitement transparent, on a fait au moins trois réunions publiques là-dessus. S'agissant de notre patrimoine, c'est les bâtiments communaux de manière globale donc, les appartements, les immeubles, les logements communaux pardonnez-moi. Et on nous demande aujourd'hui de les vendre, je donne juste au passage que si la ville devait les réhabiliter aujourd'hui, ça nous coûterait un billet entre 600 000 et 1 000 000 €. Autant vous dire qu'on ne les a pas mais derrière, il y a des habitantes et des habitants et des agents qui vivent à l'intérieur. C'est des informations qui courent ; on attend de voir la meilleure opportunité, si vous voulez, dans une stratégie globale, pour voir comment on peut y arriver mais aujourd'hui, le marché de l'immobilier malheureusement, fait que ce n'est pas franchement le moment donc on va voir, on va étudier, voir ce qui nous est proposé et pour voir si c'est le moment, et je souhaiterais qu'en 2024, on puisse inscrire de la vente de patrimoine. Maintenant, si c'est pour avoir pas grand-chose mais ça dépend du pas grand-chose. 300, 400, 500, 1 millions mais je n'y crois pas une seconde, alors que l'année dernière, c'était envisageable, le million d'euros. Aujourd'hui, ça ne l'est plus, c'est comme ça.
Vous avez posé une question tout à l'heure à propos de la dette, ça été dit plusieurs fois, à plusieurs reprises. Cette année 2023, on n'a pas fait d'emprunt. Des lignes de trésorerie, oui, mais d'emprunt non. L'année prochaine, on n'en fera pas plus et c'est comme ça qu'on se désendettera au fur et à mesure jusqu'au moment où on retrouvera cette fameuse capacité d'emprunt pour, comme j'explicitais tout à l'heure, préparer les gros sujets de 26, 27, 28, 29.

Monsieur CHABANE : On a eu chaud ; on a failli acheter le centre de loisirs de Maisons-Alfort. Ça aurait encore plus creusé le déficit, ça c'était catastrophique. La deuxième chose par contre, qui m'inquiète un peu plus parce que j'ai eu l'occasion de travailler avec les centres de loisirs. Il faut savoir que celui qui est rue de Boussy est très vétuste. Il était dans l'idée de notre municipalité effectivement de le changer. Vous connaissez le grand projet, voilà donc. Mais aujourd'hui je pose la question :il serait peut-être bien d'envisager - je ne sais pas comment ça pourrait se faire - de l'étudier avant qu'il arrive une catastrophe parce que je peux vous garantir que c'est très...

Monsieur le Maire : Alors il est très vétuste et il est surtout très fermé. Du coup il n'y a personne, il n'y a plus d'enfant qui se rendent là-bas. Maintenant le Centre de loisirs l'été se fait au Pré aux Agneaux. Ce qui est une logique : quand vous avez un bâtiment municipal qui n'est occupé, de 8 heures 30 à 19 heures, que quelques centaines de jours dans l'année et le reste du temps, c'est un espace vide. On est de plus en plus de communes à réfléchir de cette manière pour mutualiser les espaces.
Le projet de Pôle éducatif existe encore et j'aurais dû le mentionner dans le cadre des prochain et futurs financements, puisque c'est dans le cadre des futurs aménagements, dans le cadre de l'ANRU. Et celui-là est bien noté, bien écrit. Alors pas de la même manière, puisque le City Stade est sauvegardé mais il y a une restructuration de l'école, avec effectivement, l'idée d'un centre de loisirs mutualisé à intérieur. Donc ça c'est bien dans les tablettes. Évidemment vous avez compris. D'ailleurs c'est un projet - je parle sous le contrôle de Monsieur BENIDJER qui a suivi ça - mais on a arrêté avant de savoir qu'on était en difficulté, parce que le programmiste nous a annoncé qu'en 2024, donc l'année prochaine, si on était parti pour le projet, il aurait fallu qu'on dépense 10 millions d'euros. Donc on a arrêté le projet, enfin, on l'a repoussé à une autre échelle parce qu'on ne peut pas, voilà.
Madame THUAUD a mentionné les pages de réponse de mon prédécesseur, et en fait vous allez voir quand vous allez les lire, il explique à la CRC comment faire son métier. Il leur dit ce qu'il faut faire et comment ils auraient dû faire comment ils auraient dû faire l'audit, parce qu'il n'est pas très content. Évidemment tout est de ma faute, vous imaginez bien mais, je voulais relever juste une phrase qui vraiment, n'est pas, comme dirait l'autre piquée des hannetons, s'agissant de la situation financière : « la crise du covid 19 et l'application d'un confinement de plusieurs mois au printemps 2020, ont fortement perturbé cette stratégie de paiement et le calendrier prévu ». En termes de calendrier, cette phrase est juste incroyable car je vous rappelle que le 15 mars 2020, il y avait le premier tour des élections municipales et qu'une semaine plus tard, il devait y avoir le deuxième tour. Ça veut dire qu'en écrivant ça, en fait vraisemblablement – je le dis comme je le pense – la liste « à vous Épinay » était partie pour gagner. Donc expliquer que c'est parce qu'il y a eu la crise covid qu'il n'a pas pu rembourser, c'est se moquer du monde et c'est manquer de respect, déjà à votre équipe, aux habitantes et aux habitants de la ville et à l'ensemble de celles et ceux qui travaillent sur les budgets et les services. Cette phrase est proprement et simplement incroyable. En fait, vous avez 18 pages, comme disait Madame THUAUD tout à l'heure, avec des graphiques dans tous les sens... Ça a le mérite d'exister.
Monsieur LEKIBY, voulez-vous prendre la parole ? Et après j'irai vers la conclusion parce qu'il est tard.

Monsieur LEKIBY : J'ai fait une présentation qui, jusque-là était une présentation technique où je me suis contenté de présenter les choses, puisque c'était l'objet de la délibération, à la fois de présenter l'avis de la CRC sur notre budget, de présenter l'arrêté du Préfet et enfin l'audit de la CRC et je me suis voulu dans cette présentation-là si j'ose dire, neutre. Dire un peu les choses telles qu'elles sont décrites. Néanmoins sur le sujet, j'ai un petit avis personnel qui me plairait quand même de partager, puisque je regrette beaucoup que l'ancien ordonnateur ne soit pas présent ce soir, je le regrette beaucoup. Je pense vraiment qu'il a une bonne raison de ne pas être là, c'est dommage parce que c'est le moment de l'explication. C'est maintenant, ce n'est pas dans les rues de la ville comme ça, entre deux, c'est maintenant ! Nous avons un rapport de la Chambre régionale des comptes qui fait un état et évidemment, suite à ce rapport, il y a eu des auditions. Nous avons été auditionnés Monsieur le Maire et moi-même avons été interrogés, les services ont été interrogés et l'ancien Maire a été également interrogé. Puis il a fait une réponse. Je ne vous en ai pas parlé, Madame THUAUD l'a expliqué, cette réponse est également publique. Une réponse sur un certain nombre de pages dans lesquelles il dit les choses. C'est maintenant, devant les habitants, au Conseil municipal, c'est ça, c'est ici la représentation municipale, la représentation communale, les représentants de la ville sont ici. C'est ici dans cette instance qu'il doit dire et donner les explications aux habitants qui se posent les questions : « mais pourquoi ceci ? Et finalement, on continue de le voir dans la ville », « qu'est-ce qu'il nous doit ? », donc je regrette vraiment qu'il ne soit pas présent. D'autant plus que nous avons passé un mandat dans l'opposition avec d'autres collègues, en relevant un certain nombre de choses ici. Vous vous souvenez, on parlait du City Stade tout à l'heure. Quand on disait qu'il voulait démolir

le City Stade : non, non ! Mensonge ! Pourtant Monsieur le Maire l'a dit : les entreprises de carottage, pour forer le sol ont été payées. En tout cas une partie. Et lorsque nous avons été élus, cette entreprise qui n'est [soi-disant] jamais venu forer, a demandé qu'on lui paye également le solde. Vous voyez. Et on nous disait : « non, le City Stade ne sera pas fermé ; il sera déplacé pour un projet de centre sportif, je crois, à 15 millions d'euros. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y avait ces choses-là, lorsque la CRC dit depuis 2017 qu'on n'avait plus d'argent en fait. Comment vous faites pour, en mars 2020 au moment des élections, dire qu'on va dépenser 15 millions d'euros pour reconstruire ... Ce n'est pas possible. J'aurais tellement voulu que Monsieur PUJALS - puisque c'est de lui qu'il s'agit - soit présent pour répondre à ces interrogations-là et pour assumer ! Pour assumer ! Je ne comprends pas. Il y faut A-SSU-MER ! C'est ça aussi faire de la politique. Ce n'est pas tout de se retrouver dans « l'entre-soi » pour déblatérer puis lancer des excuses. C'est ici qu'il fallait venir. Donc je ne sais pas s'il y en a qui le verront ; je ne sais pas s'il me regarde. S'il me regarde, je peux avoir la caméra s'il vous plaît ? Merci beaucoup.
[Rires]
Monsieur PUJALS, je suis très déçu par votre absence ce soir. J'aurais tellement aimé que vous soyez ici pour vous confronter à la représentation communale et pour donner aux Spinoliens les explications qu'ils attendent sur votre gestion désormais catastrophique, comme l'explique la CRC et qui nous encombre. Je parlais en 2020 d'un boulet mais en fait, vous avez vu qu'on en a trois, des boulets. Et ce n'est peut-être pas terminé. Donc j'attends vos explications, Monsieur PUJALS. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien, merci Monsieur LEKIBY.
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant que je me dirige vers la conclusion de ces différentes présentations ? Bon.
Merci à toutes et tous pour la tenue du débat, pour les échanges pour l'écoute, pour les explications, pour le travail fourni par l'administration. Il faut avoir en tête ce que ça veut dire pour l'administration d'avoir la CRC. Nous, on les voyait souvent, mais l'administration systématiquement, doit répondre à des *mails* tout de suite, ici et maintenant. Ils ont su y répondre et pendant qu'ils font ça, ils ne font pas autre chose. Donc voilà, un grand merci à l'administration, à la direction générale, la direction des finances pour le travail qui a été effectué. Je le disais tout à l'heure, c'est un moment historique pour la ville parce que de mémoire, ça n'a pas dû arriver... Ça doit être la première fois que le Préfet prend la main, ça doit être la première fois à ce stade que la ville est en difficulté, vous le savez, on ne va pas le répéter. Mais voyez-vous, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chères Spinoliennes, cher Spinoliens, pour la première fois depuis le début du mandat, pour la première fois je peux le dire, je vois le bout du tunnel. Ça peut paraître paradoxal de le dire à ce moment-là. Je ne pense pas qu'on trouvera encore autre chose. Je pense qu'au bout de trois ans, on a fait tous les fonds de tiroir, il y aura peut-être encore une ou deux surprises mais, quand je dis que je vois le fond du tunnel c'est parce qu'on a la voie pour s'en sortir. Et elle est claire, cette voie. On a coutume de dire qu'une équipe municipale, ça met trois ans pour s'installer, pour comprendre le fonctionnement de l'administration, pour absorber ce qui a été fait avant pour... Et ça y est, ces trois ans sont passés. Il n'est pas question de faire un bilan de mi-mandat à ce stade mais, pendant ces trois ans, collectivement on a beaucoup appris. On a été beaucoup frustrés aussi, comprenez-bien et je comprends moi aussi que les habitants le soient d'une certaine manière mais, collectivement, on a réussi à dessiner une ligne d'avenir. Cette ligne d'avenir c'est la question de l'attractivité de la ville et, à plusieurs reprises ce soir, j'ai eu l'occasion d'égrainer quelques petits indices au fur à mesure de la soirée pour vous dire quelle était notre vision globale de la ville et c'est ça le rôle des élus, c'est d'avoir cette vision. Évidemment, c'est la gestion au quotidien, évidemment c'est la gestion financière, c'est une administration. Mais c'est aussi d'avoir une vision. Et lorsqu'on est arrivé en juillet 2020, on avait une vision de la ville mais celle-ci s'est travaillée comme un crayon que vous taillez qui devient plus pointue, plus précise et plus ambitieuse. Et l'ambition qu'on a pour la commune, n'a jamais été aussi forte parce qu'elle n'a jamais été aussi réaliste. Évidemment quand vous êtes candidat, vous imaginez ce que vous pourriez faire. Quand vous êtes aux manettes vous voyez vraiment ce que vous pouvez faire et ce que vous voulez faire. Nous vivons un moment – au-delà de la question de la CRC - profondément historique dans l'histoire contemporaine. Je vous parlais des crises tout à l'heure, on n'a jamais eu autant de crise, on n'a jamais autant de personnes en fragilité, jamais ! Quand vous avez une ville qui est déjà fragile, qui a ses forces mais qui est déjà fragile par sa structure et bien évidemment, c'est eux les premiers qui vont souffrir. Et donc, c'est à celles et ceux qui souffrent au quotidien qu'on doit cette vision et ces résultats. Parce que c'est bien beau d'avoir une vision mais il faut avoir des résultats. Nous, dès le départ, nous avons considéré que ce que nous devions faire devait être utile car même si on avait eu l'argent, on ne l'aurait pas dépensé n'importe comment. On aurait été et on est précis, utile avec ce qu'on a. Alors évidemment, ce n'est pas clinquant. On ne se dit pas waouh ! Non, on ne se dit pas ça. On se dit juste que c'est utile. Et c'est parce qu'on a cette ligne d'utilité que d'abord on dépense moins et qu'au fur à mesure on répond à des besoins de base nécessaires, d'autant plus

nécessaires lorsque nous sommes en période de crise parce que c'est là où on nous attend. Évidemment on peut regretter le temps des dépenses de 200 000 et quelques euros pendant l'été. On peut le regretter. On peut y penser avec une forme de souvenir léger mais tout ça n'était que du mensonge. Toute cette narration-là n'a été que du mensonge. Et nous, nous sommes dans la sincérité. Évidemment, ce n'est pas simple au quotidien. Quand les élus viennent me voir avec des projets et que je leur dis : « bah, non ! Différemment ». Et ils reviennent avec des projets différemment pensés avec l'administration, qui coûtent moins cher et répondent aux besoins. On travaille mieux avec les partenaires. Regardez par exemple, le Forum Santé qu'on a eu samedi, ça a coûté un petit peu d'argent à la commune mais enfin ça c'est utile. On parle de santé, ça c'est utile, ça c'est nécessaire. Je pourrai démultiplier les exemples toute la soirée. Donc Mesdames, Messieurs, oui c'est historique ; non ce n'est pas facile à faire ni à dire, on préférait parler d'autre chose mais on en est là. Je pense qu'on peut être fier collectivement, chers collègues, Mesdames, Messieurs du public, du travail qui a été fourni depuis trois ans malgré toutes ces difficultés d'être toujours dans la question de la transparence, d'accepter les remarques, d'accepter les critiques, d'accepter l'échange. Voyez le nombre de réunions publiques qu'ont fait sur différents thèmes, que ce soit sur l'éducation, que ce soit les finances, l'avenir sur la question des seniors et sur la jeunesse, de faire participer les habitantes que les habitants à la construction de la politique publique. Et ça c'est notre ADN et pour ça, on pas besoin d'argent ; il faut juste avoir l'envie de le faire, de voir des élus dehors. On n'a jamais vu autant d'élus dehors ; on est au marché tout le temps, on est dans tous les quartiers ; aucun quartier ne peut dire qu'il est oublié. Des quartiers peuvent attendre des investissements mais ils ne peuvent pas dire que les élus ne sont pas présents et qu'on ne les voit pas ; ce n'est pas possible parce que c'est notre travail, c'est notre boulot, c'est notre mission, c'est notre fonction parce qu'on est les faiseurs et les faiseuses de République du quotidien. Ça, il faut le garder chevillé au corps malgré les difficultés, malgré les boulets. Après, il y aura le jeu démocratique mais au moins, quand on se regarde tous collectivement dans la glace, on regarde ce qu'on a à faire, eh bien, on tient la baraque. On est à ça de la mise sous tutelle. La CRC le dit. La situation va mieux mais c'est fragile. Donc on ne sort pas les trompettes, les tambours en disant qu'on a gagné. Pas du tout ! On est loin, très loin d'être sortis d'affaire. Mais à force de travail, à force d'échange, à force de remise en question, on y arrive petit peu par petit peu. Et ce petit peu, au regard de ce qu'on a à vivre, il est déjà énorme.
Je voulais donc vous remercier chers collègues élus, pour le travail qui est fait de manière humble ; voilà, on ne fanfaronne pas, on travaille pour l'avenir d'Épinay. Et quand je vous dis que je vois le bout du tunnel, je le vois vraiment parce que la vision est claire, le chemin est là devant nous, il est écrit, on le connaît et donc l'étape par étape, on va y arriver, parce que notre responsabilité c'est ici et maintenant mais c'est aussi ici et demain. Merci beaucoup.
Donc il s'agit simplement de prendre acte aussi ? Il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal prend acte de la communication

4 – Signature d'une convention d'indemnisation avec la société AMICA dans le cadre du marché relatif aux travaux de réalisation du Pôle du services publics

Monsieur le Maire : Bien je continue sur l'ordre du jour. Il s'agit d'une convention d'indemnisation avec la Société AMICA dans le cadre du marché relatif aux travaux de réalisation de services publics, ils avaient le marché du lot n°10. C'était les courants forts et les courants faibles. Du fait de la guerre en Ukraine, de la crise du covid donc, c'était un marché passé en 2019, au 13 mai 2019, ça plus les retards, eh bien tout cela nous a amené à réviser le montant contractuel et donc ils nous ont demandé des sous, beaucoup d'argent. Ils nous ont demandé à la base, si je ne dis pas de bêtises, 113 000 €. On a discuté avec eux et à la fin, on leur verse 20 090 €. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question donc je soumets aux voix.

Le Conseil municipal approuve la signature de la convention **à l'unanimité par 30 voix.**

II) PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

1 Approbation des règlements de fonctionnement de la crèche familiale et de la crèche collective

Le Conseil municipal approuve les règlements **à l'unanimité par 30 voix.**

III) Ressources Humaines

1 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur le Maire : Unanimité. Je vous remercie.
Juste une précision, je reviens un peu en arrière sur la délibération précédente. En fait, la société AMICA demandait 113 000 € et nous n'étions pas l'accord ; nous sommes allés voir un médiateur qui a fait descendre la somme à 70 000 €. Le delta entre 70 000 € qu'on va payer et le delta entre 70 et 113, c'est 40 000 €. On a décidé de couper la poire en deux. Donc nous prenons 20 000 € à notre charge parce qu'ils ont quand-même fait du travail, ils ne sont pas partis en courant ; on leur doit quelque chose, c'est normal. Je voulais juste vous apporter cette précision sur cette délibération.
La délibération suivante concerne les ressources humaines. Il y a eu une modification de la délibération que vous avez eu sur table qui est la « création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services » c'est à dire que Madame MOGUET-NOEL, notre directrice générale adjointe des services à la population a été embauchée chez nous il y a maintenant deux ans et demi et il aurait fallu, lorsqu'on l'a embauchée, passer une délibération sur la création d'un emploi fonctionnel. Comme les deux autres, DG et DGA sont en CDI, ils ne sont pas fonctionnaires, ils ont signé des CDI de la fonction publique mais ils ne sont pas fonctionnaires et donc il s'agit, pour la DGA en question, de créer un emploi fonctionnel. Comme on ne l'a pas fait, la CRC nous a demandé de le faire mais ça n'a aucune incidence sur son traitement indiciaire. Voilà, il faut faire les choses dans les clous et on va le faire.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas...

Le Conseil municipal approuve la création **à l'unanimité par 30 voix.**

2 - Création d'un emploi de technicien principal 2ème classe

Monsieur le Maire : Je vous remercie.
Je fais une petite parenthèse par rapport à la notice de la CRC. Il y a un autre audit en cours s'agissant des marchés publics et des ressources humaines, qui est beaucoup moins politique que celui qu'on vient de voir. Dans quelques mois, vous en prendrez connaissance. Il est beaucoup moins politique en soi et va amener un certain nombre de délibérations et vous allez voir dans les futurs mois, des délibérations en lien avec des formes de régularisation de choses qui étaient faites depuis des années dans cette mairie et qui n'étaient pas complètement légales donc on va remettre les choses un petit peu d'équerre avec l'aide de la CRC - ça sert à ça aussi, la CRC – j'en profite. Ce n'est pas uniquement pour dire bravo à l'un ou moyen à l'autre. La CRC est là aussi pour nous aider en termes de conseils. Et c'est pour ça qu'il y a des recommandations de performance pour aider les collectivités territoriales à mener leur mission complètement à bien.
La parenthèse est fermée, il s'agit maintenant de délibérer sur la création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe, parce que nous avons un agent qui a passé un concours qu'il a réussi et donc, bravo à lui. Il faut encourager et j'encourage les agents à passer des concours. Ce n'est pas simple parce qu'il y a quand même pas mal de boulot mais derrière, ça entraine la création d'un emploi de technicien de 2ème classe. Financièrement, ça ne coûte pas plus cher à la collectivité. En revanche, lui, va voir son régime indemnitaire baisser mais, il va voir son traitement indiciaire augmenter et, pour les fonctionnaires c'est important, pourquoi ? Parce que c'est sur le traitement indiciaire que sera calculée sa retraite donc il a tout intérêt à le faire. Voilà ce que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je n'en vois pas...

Le Conseil municipal approuve la création **à l'unanimité par 30 voix.**

Communication du Maire

Monsieur le Maire : Je vous remercie.
L'ordre du jour semble être épuisé mais pas complètement et nous ne le sommes pas, puisqu'il y a les communications du Maire que j'ai été amené à prendre et j'imagine que celles-ci amènent à des questions ou des éclaircissements.

Monsieur CHABANE : La 71. C'est la première. On voulait savoir sur cette mise en place du « Plan d'action de prévention à destination des Seniors : retraités déclinants les différents ateliers... » Qu'est-ce que c'est exactement ?

Monsieur le Maire : Il s'agit de la mise en place d'ateliers bien sur internet, les mercredis de 10 heures à midi, du 27 septembre au 6 décembre 2023 puis le 6 mars 2024. C'est cinq ateliers qui s'appellent « tremplin, prenez de l'élan », destinés aux futurs retraités et aux jeunes retraités et qui sont des conseils sur le nouveau projet de vie qu'est la retraite.

Monsieur LE TEXIER : Donc la 72 et la 73 donc la deuxième et la troisième : « signature de la convention de l'événement "Un été à Épinay" ». Le montant à dépense s'élevant à... Et là, suspens !

Monsieur le Maire : Et roulements de tambour donc c'était la Lucarne. Je ne sais pas si vous connaissez. Ça a été créé à Évry dans les quartiers et qui était devenu un vrai succès national et même international. Moi je n'ai pas pu participer à la finale mais Monsieur SLIMANI était allé encourager le Spinolien qui avait gagné à Épinay, et ça a coûté 5 500 euros et la suivante 1 160 euros pour *Game Time Évasion*, voilà.

Monsieur CHABANE : La 75 : alors, dans le cadre de l'organisation d'un séjour. C'est donc du 20 au 27 août pour le jeune public, d'un montant de 13 800, pour combien de jeunes ?

Monsieur le Maire : Je parle sous contrôle. Ils sont partis à 24.

Monsieur CHABANE : Quelle tranche d'âge ?

Monsieur le Maire : 15 à 17 ans.

Monsieur CHABANE : Oui d'accord. Mais dans le cadre spécifique d'Action jeunes par exemple ?

Monsieur le Maire : Là ce n'était que des jeunes spinoliens, sachant que c'était pris en charge à hauteur de 80%. C'est l'objet de la convention.

Monsieur LE TEXIER : La 76, c'est un concert de musique du 7 juin 2023 pour la Fête de la musique. Je pense que ça a été un succès.

Monsieur le Maire : Oui c'était bien, très chouette. Toute la journée a été un succès d'ailleurs. C'était le groupe final mais ça a été ponctué avec une association spinolienne : "Toni'Cité" qui nous a aidé à faire la programmation l'après-midi et ensuite on a eu le concert le soir.

Monsieur CHABANE : Alors on aura la 77, la 78, la 81 et la 83, dans le cadre de « Votre été à Épinay ».
La 77 quelles sont les différentes installations dans le cadre de l'organisation de l'événement ? Installations de quoi, de comment ?

Monsieur le Maire : Alors il y avait un peu de tout : un parcours géant, une cible de foot, un terrain de *bumper-bulle*, du poney, le ventre-qui-glisse, il y a eu les premiers secours [rires]. Bref, il y a eu beaucoup de choses. Il y avait un joli village pendant la semaine. Tous les jours, il y a eu quelque chose. Gros succès.
À noter que cette année on a fait appel toujours à des jeunes spinoliennes et spinoliens, pour nous aider à encadrer, comme ça s'est toujours fait mais là, on est passé par le Département, par le biais du Tremplin citoyen, c'est une nouveauté aussi.

Monsieur le Maire : La 85 c'est à peu près pareil : « escapade à Jouarre autour du fromage » ?

Monsieur le Maire : Alors ça c'était pour les Seniors et c'est demain.

Monsieur CHABANE : Après il y a la 86.

Monsieur le Maire : C'est la ligne de trésorerie dont on parlait tout à l'heure.

Monsieur CHABANE : Un dispositif de secours c'était dans le cadre des activités de « habiter à Épinay », comme le Secours populaire ?

Monsieur le Maire : C'était la Croix rouge. Premiers secours, ça nous a coûté 4 430 €.

Monsieur LE TEXIER : Donc la 93 relative à la participation d'un séjour international et écologique pour la période du 4 au 18 août 2023, le montant des dépenses : 7 258. Pourriez-vous spécifier un peu l'échange international et écologique ?

Monsieur le Maire : Je n'y étais pas personnellement. Ce que je peux vous dire c'est que c'est pour une tranche de jeunes un peu plus âgée, de 18 ans à 29 ans. C'est un projet qui permet la création de meubles pour un village écologique et l'aménagement d'une mare qui favorise la biodiversité. Voilà ce qu'ils y ont fait mais ils le font avec d'autres jeunes d'ailleurs. Il n'y a pas que des jeunes d'Épinay et l'idée c'est de s'occuper, de travailler de ses mains et d'apprendre un peu de savoir-faire avec des jeunes venus d'un peu partout.

Monsieur LE TEXIER : C'est bien, vous répondez à une question que je n'ai pas posée mais qui était concerné.

Monsieur le Maire : Eh bien je me retourne vers l'administration mais je crois que l'ordre du jour est totalement épuisé. Et nous, on est prêt pour repartir pour un bout de la nuit. Merci pour votre écoute, merci pour votre patience. À demain soir pour le match France contre la Namibie qui est diffusé à la MAC à partir de 21 heures avec la Brigade des solidarités et la séance est clause. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h30

Damien ALLOUCH
Maire d'Epinay-sous-Sénart
Conseiller Départemental
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Ghislaine THUAUD

Secrétaire de séance